

Empreinte socio-économique

Évaluation des retombées économiques
de l'industrie des Carrières et Matériaux

BRETAGNE



©Crédit photo : Freepik/macrovect

édito

En cette période de transition, où la responsabilité sociétale des entreprises devient un enjeu majeur pour nos sociétés, il est parfois difficile de convaincre nos interlocuteurs de la valeur ajoutée de notre activité, au-delà de la seule production de richesse économique.

Les adhérents de l'UNICEM, qu'ils soient producteurs de granulats, de béton prêt à l'emploi ou de roches ornementales et de construction n'échappent pas à cette règle.

Nous constituons avec nos clients et fournisseurs une chaîne de valeurs qui apporte sa contribution sociale et économique à un territoire, tant par la création d'emplois, que le développement d'activités industrielles ou la construction d'infrastructures.

En confiant cette étude à la cellule économique de Bretagne (VEIA), l'UNICEM Bretagne et la FIB Ouest se sont dotées d'une méthodologie reproductible qui nous permettra de communiquer en toute transparence sur les services rendus par la filière des carrières et matériaux de construction.

A la lecture de cette étude, vous découvrirez la contribution spécifique de chaque branche.

Retenons d'ores et déjà que pour un emploi direct créé, notre secteur soutient 2 emplois indirects et induits dans le reste de l'économie.

David HENRY

Président de l'UNICEM Bretagne

sommaire

Introduction p.3

Chiffres clés Bretagne p.10

Les industries extractives p.13

Les industries de transformation p.27

Méthodologie p.41

Introduction

Une industrie indispensable à l'économie régionale



La ressource minérale est une matière première indispensable à l'aménagement du territoire, à la construction des ouvrages du bâtiment et des travaux publics, sous sa forme naturelle (sables, gravillons, argiles, gypse...), recyclée ou bien après transformation (bétons, enrobés bitumineux, produits en béton, tuiles...).

Chaque année, plus de **25 millions de tonnes de granulats*** issus des carrières ou du recyclage, auxquelles il convient d'ajouter la production de **roches ornementales** et de **pierres de construction**, de **béton prêt à l'emploi** et de **produits en béton**, sont ainsi nécessaires à l'économie régionale ou commercialisés à l'échelle nationale.

Les productions de granulats, de béton prêt à l'emploi, de roches ornementales et de pierres de construction représentent **un chiffre d'affaires annuel de près de 580 millions d'euros* en Bretagne**. L'activité de préfabrication béton pèse pour **200 M€**.

La région se positionne au 8^{ème} rang des régions françaises en termes de chiffre d'affaires*

3 715 emplois (en équivalent temps plein) sont directement impliqués dans l'ensemble de ces activités.

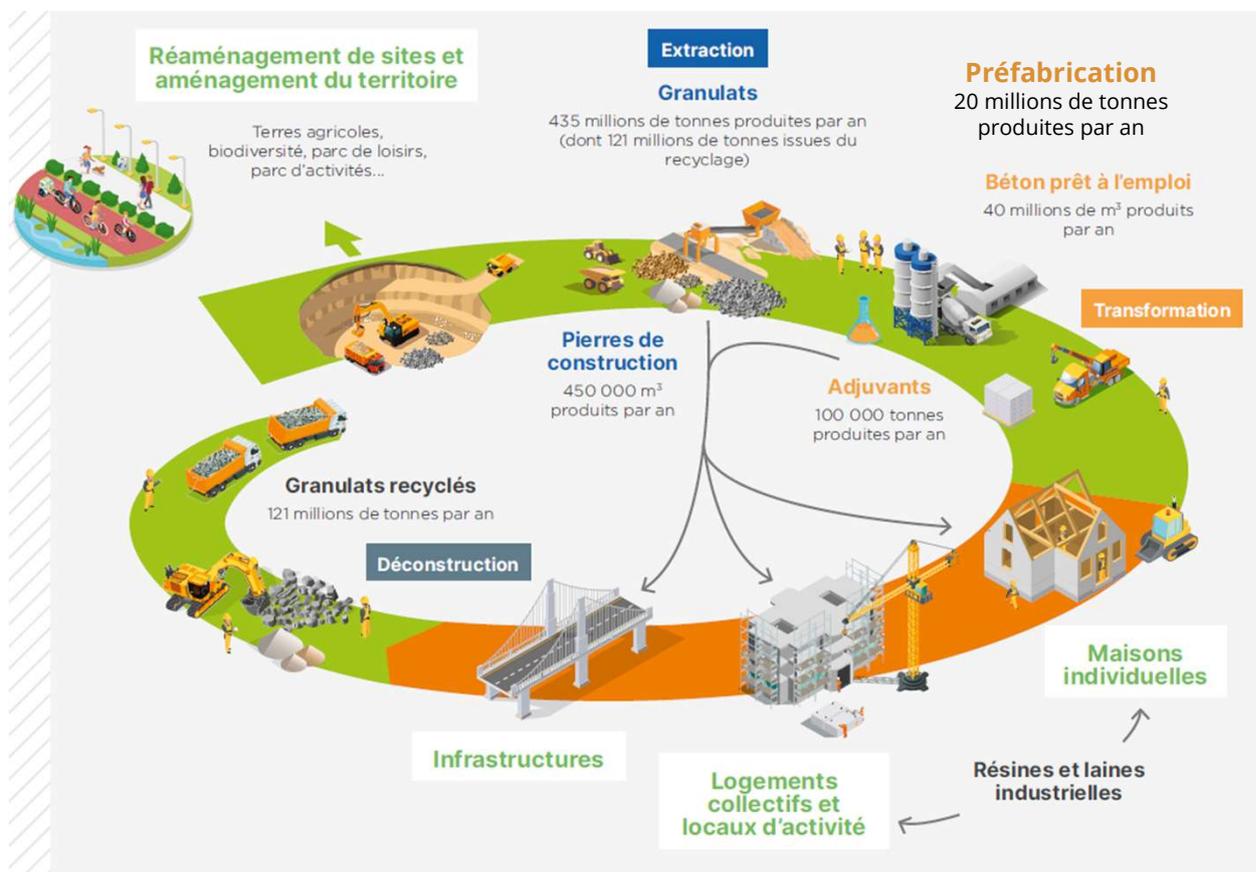
À ce chiffre s'ajoutent les emplois indirects soutenus chez de nombreux fournisseurs et prestataires de services.

De plus, les salaires versés aux employés, les retombées fiscales ainsi que le soutien financier des entreprises du secteur à des associations sportives ou culturelles contribuent également à la vie économique de nombreuses communes.

Enfin, la présence sur un territoire d'une carrière, d'une centrale à béton ou encore d'un site de production de produits en béton fait aussi de ces industries **un élément structurant du tissu économique local**, tout particulièrement en milieu rural.

** Données 2018 – hors préfabrication béton, transport compris*

La filière des matériaux



Source : UNICEM

La filière des matériaux représente l'ensemble des produits bruts issus de ressources naturelles ou transformés par des processus industriels de haute technologie.

Les industries des Carrières et Matériaux regroupent deux types d'activité :

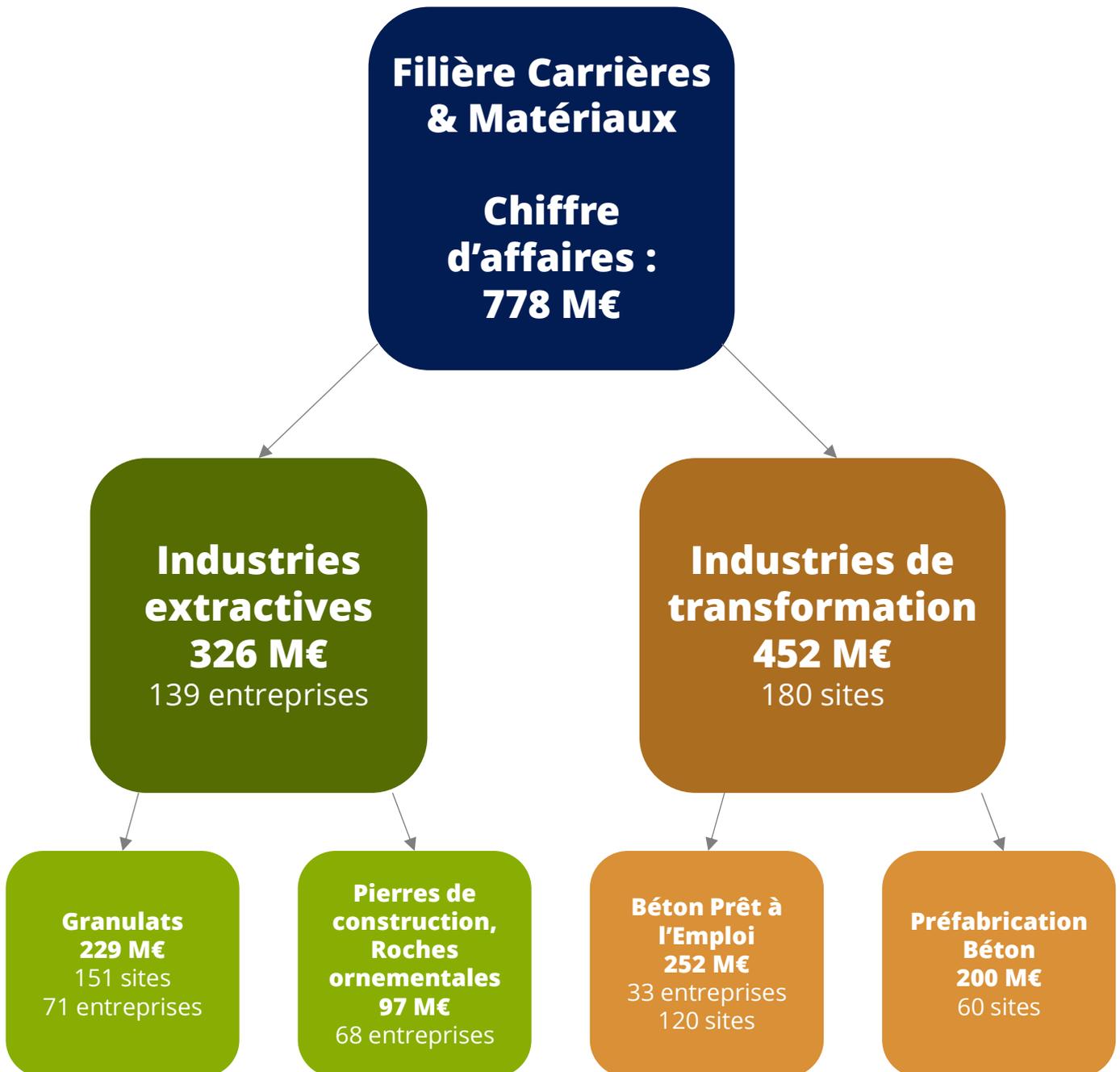
- **Les industries extractives** qui valorisent les ressources géologiques telles que les roches massives, les roches meubles, le granit...
- **Les industries de transformation** qui fabriquent, à partir des matières premières extraites, des produits tels que le béton prêt à l'emploi (BPE), les produits en béton (tuyaux, dalles, blocs...), le ciment...

La production de granulats recyclés s'effectue à partir des matériaux de déconstruction.

Ces produits sont ensuite utilisés par de nombreux secteurs d'activité : le bâtiment et les travaux publics mais aussi le secteur ferroviaire (fourniture de ballast), le funéraire, l'agriculture (comme amendement agricole)... Cette filière a ainsi en charge la gestion de l'approvisionnement en ressource minérale et a par conséquent un rôle d'intérêt collectif.

De plus, la profession soutient des actions, associations locales que ce soit dans les domaines du sport, de l'environnement ou de la culture.

Périmètre de l'étude en Bretagne (chiffres 2018)



La notion d'empreinte socio-économique appliquée à l'industrie des Carrières et Matériaux

Nota bene : les activités situées en aval de l'industrie ("les clients") ne doivent pas formellement être comptabilisées dans le calcul de l'empreinte socioéconomique.

Cependant, certaines activités sont étroitement liées à la présence de gisement de matériaux de carrières. C'est le cas, par exemple, pour les centrales à béton ou d'enrobage voire les usines de préfabrication de produits en béton qui s'installent au plus près de leurs fournisseurs de matériaux. Il est même parfois difficile de dissocier ces activités, toutes présentes sur un même site.

La notion d'empreinte socio-économique repose sur le principe que **les retombées économiques de l'industrie des carrières et matériaux ne se limitent pas à son seul champ d'activité**. Les impacts économiques sont plus larges, générés par l'ensemble des flux monétaires injectés dans l'économie.

L'approche retenue consiste à quantifier les flux financiers et à simuler leurs effets sur l'ensemble des branches d'activité. Ils peuvent être évalués à partir des valeurs comptables disponibles dans les comptes de résultats ou la comptabilité analytique des entreprises.

Les trois principaux postes de charges indispensables à connaître sont :

- les salaires versés aux salariés ;
- les achats de biens et services et la sous-traitance ;
- la fiscalité (hors impôt sur les sociétés).

L'empreinte socio-économique peut ensuite être traduite en nombre d'emplois (en équivalent temps-plein) et en termes de valeur ajoutée.

La méthodologie de calculs utilisée et adaptée aux activités des carrières s'appuie notamment **sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques** permettant de modéliser les interdépendances entre les différents secteurs d'activité d'une économie donnée. (cf. méthodologie page 41).



©crédit photo : Unicem Bretagne

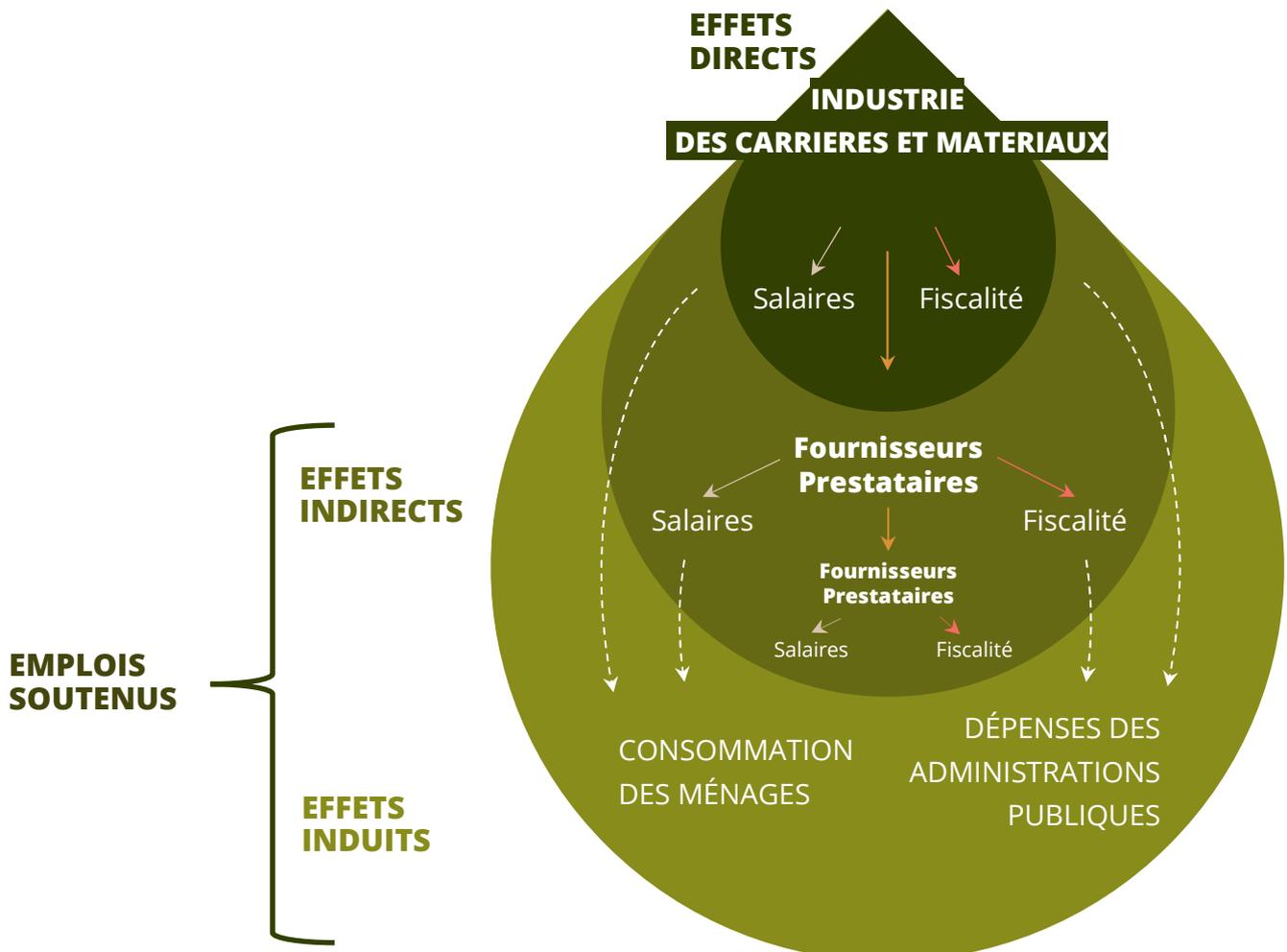
Les trois principaux effets mesurés

Les **EFFETS DIRECTS** concernent la valeur ajoutée générée par l'activité et l'emploi des collaborateurs salariés des entreprises. À cela s'ajoute aussi la fiscalité versée aux collectivités locales et à l'État.

Les **EFFETS INDIRECTS** traduisent les retombées économiques générées par les achats de consommations intermédiaires (matériels, équipements, énergie, transports...). Ces achats soutiennent des emplois. Chaque euro dépensé a un impact chez les prestataires de service, sous-traitants et fournisseurs. Ces mêmes fournisseurs et prestataires vont réaliser à leur tour des achats auprès de leurs propres fournisseurs, etc.

Les **EFFETS INDUITS** correspondent aux dépenses de consommation effectuées par les salariés grâce aux rémunérations versées après déduction de l'épargne. Elles sont modélisées entre les différents secteurs économiques nécessaires à la vie courante des salariés et de leur famille (satisfaire leurs consommations en biens de première nécessité, en logements, en équipements de loisirs ou sportifs, en services...). Elles génèrent aussi des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.

L'empreinte socio-économique de l'industrie des Carrières et Matériaux



Source : GIE Réseau des CERC - Cellule Economique de Bretagne

De multiples relations économiques avec les fournisseurs et prestataires de services

L'industrie des Carrières et Matériaux nécessite **l'intervention d'un grand nombre de fournisseurs dans des domaines variés** : achats de matériels et de biens d'équipement, fournitures, sous-traitance de production (découverte, extraction...) et de transport, services d'entretien et de réparation, bureaux d'études et de contrôle, services juridiques et comptables...

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et de charges externes identifiés répartis dans trois domaines : Industrie, Transport travaux publics et Services. Leurs poids moyens respectifs dans les consommations intermédiaires d'une carrière, d'une entreprise de roches ornementales, des centrales à béton et d'une entreprise de préfabrication béton sont indiqués dans les pages suivantes. (cf. méthodologie page 41)

Décomposition des consommations intermédiaires par grands domaines

<p>INDUSTRIE</p>	<p>Biens d'équipement : équipements mécaniques (moteurs, pompes, machines : concasseurs, cribles, convoyeurs...) et électriques-électroniques (matériels informatiques, appareils de commande, téléphones, matériels de mesure et de contrôle...)</p> <p>Matériels de Transport : véhicules légers et utilitaires</p> <p>Energie : carburants, combustibles, eau, gaz, électricité</p> <p>Biens de consommation : biens manufacturés (meubles...), journaux...</p> <p>Biens intermédiaires : industrie chimique (peinture, explosifs...)</p> <p>Achat de matières premières : granulats, ciment...</p>
<p>TRANSPORT TRAVAUX PUBLICS</p>	<p>Préparation des sites : terrassements, forages et sondages (découverte, extraction, réaménagement)</p> <p>Construction et entretien de bâtiments, de voies et quais : bureaux, ateliers, pistes, quais...</p> <p>Sous-traitance transport : externalisation du transport</p>
<p>SERVICES</p>	<p>Gestion et conseils : services juridiques, comptables, ingénierie et informatique (études, contrôle, analyses techniques, informatique...), publicité</p> <p>Travail temporaire : intérim</p> <p>Banque, assurances, autres intermédiaires financiers</p> <p>Postes et télécommunication</p> <p>Hébergement : Déplacements (salons, expositions, congrès), hébergement, restauration, transport</p>

Source : Cellule Economique de Bretagne d'après « L'industrie des granulats – contribution à l'économie locale » - Unicem Aquitaine, 2004

Les principaux flux financiers

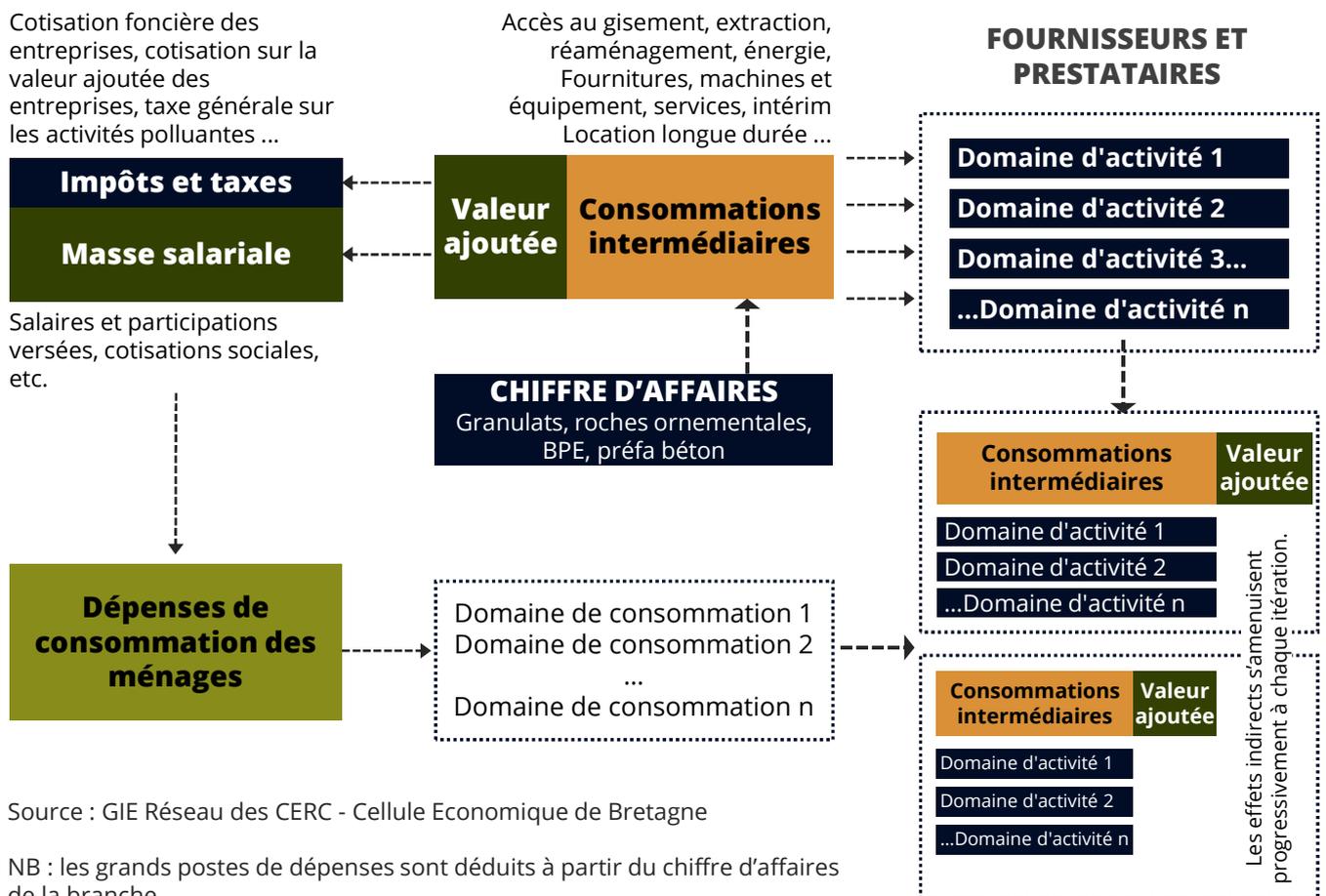
Le chiffre d'affaires des différents secteurs étudiés sera décomposé afin de connaître le montant généré :

- de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- de salaires et cotisations sociales ;
- d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

La décomposition du chiffre d'affaires intègre les frais de manutention, de chargement et de transport. En revanche, les activités de négoce ont été neutralisées et une attention particulière a été portée aux transports confiés à des prestataires extérieurs.

Les données traduisent une situation moyenne. Selon les cas, le type de gisement, sa profondeur, les conditions d'acheminement, les volumes extraits, la répartition entre les transports sous-traités et réalisés avec sa propre flotte de véhicules modifient la structure des coûts pour chaque entreprise.

Schéma simplifié des flux financiers entrants dans le calcul de l'empreinte socio-économique



Source : GIE Réseau des CERC - Cellule Economique de Bretagne

NB : les grands postes de dépenses sont déduits à partir du chiffre d'affaires de la branche.

Chiffres Clés Bretagne (ensemble de la filière)

Près de 11 000 emplois directs, indirects et induits

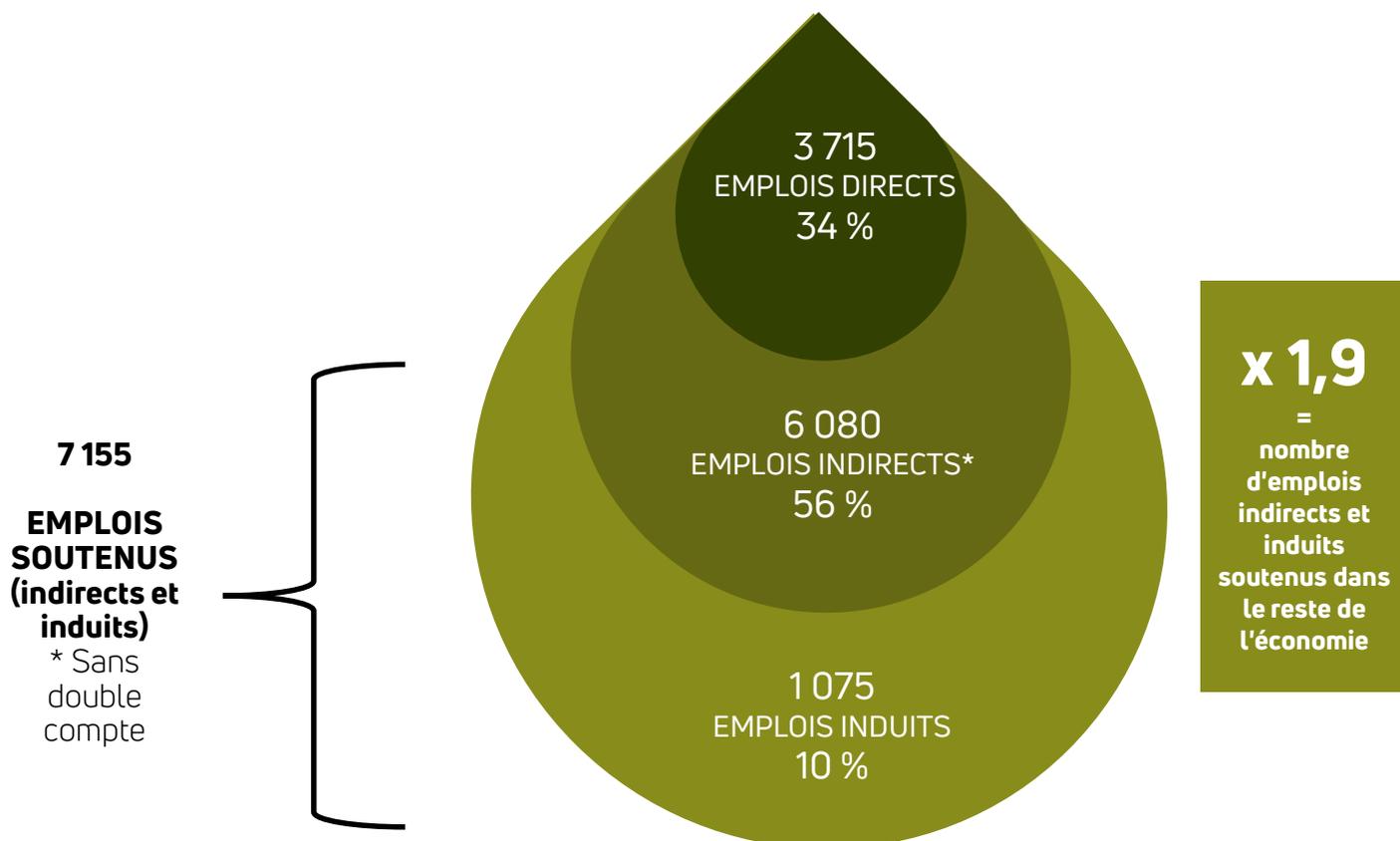
Les activités de production de **granulats**, de production et transformation de **roches ornementales**, de production de **béton prêt à l'emploi** et des **produits en béton préfabriqués** soutiennent **près de 11 000 emplois en tenant compte des retombées directes, indirectes et induites** en Bretagne.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est ainsi 1,9 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct de l'industrie des carrières et matériaux, **1,9 emploi supplémentaire est soutenu dans le reste de l'économie**.

10 870 emplois directs, indirects et induits dans l'industrie des Carrières & Matériaux en équivalent temps-plein

778 M€
de chiffre d'affaires

251 M€
de valeur ajoutée



Source : Cellule Economique de Bretagne

Chiffres Clés Bretagne (ensemble de la filière)

Au total, près de 2 emplois soutenus dans le reste de l'économie par l'industrie des Carrières et Matériaux en Bretagne

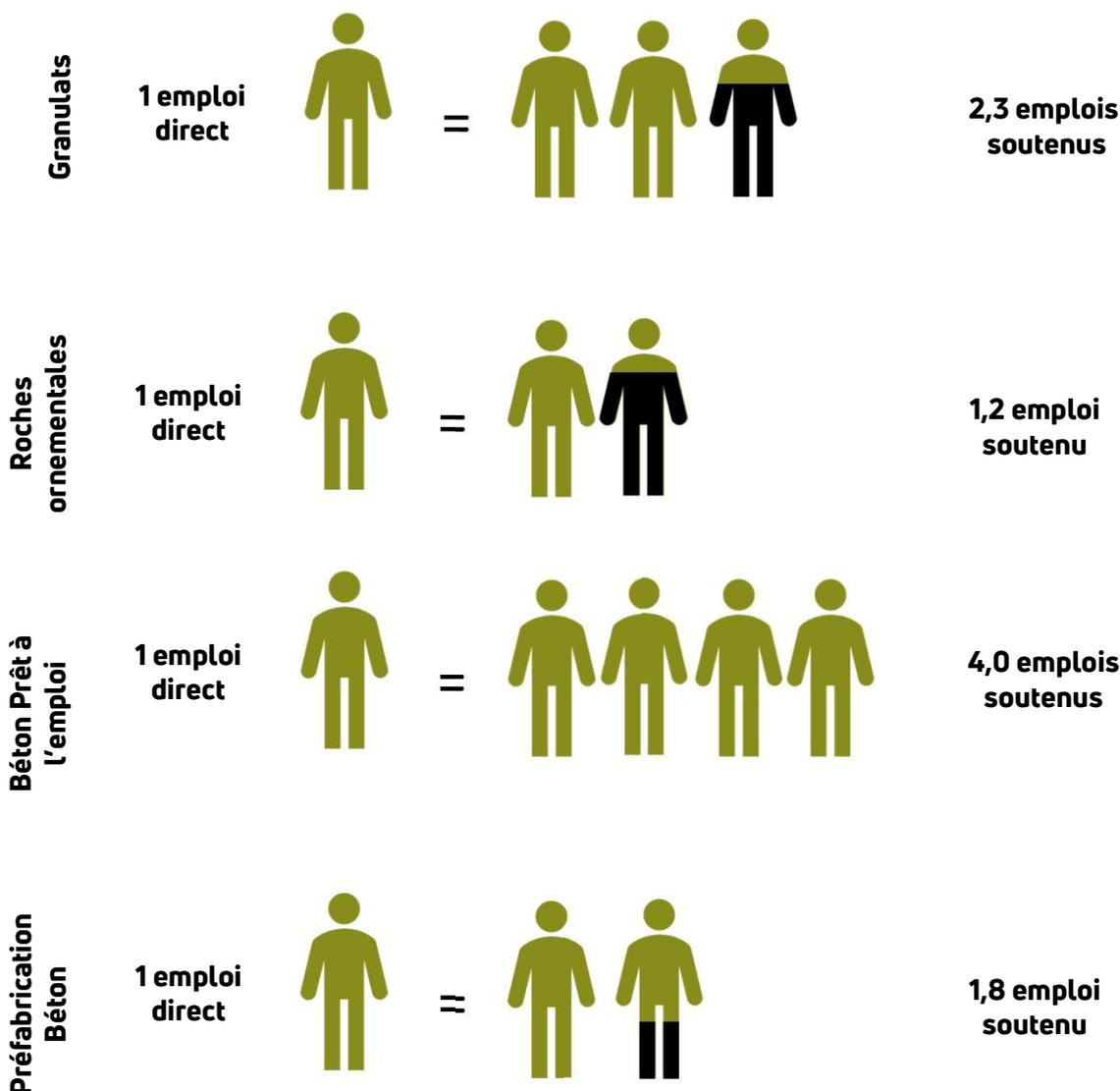
Le nombre d'emplois totaux soutenus dans le reste de l'économie diffère d'un secteur à l'autre :

C'est dans l'industrie du Béton Prêt à l'Emploi que le nombre d'emplois soutenus est le plus élevé : il est ainsi 4,0 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct de l'industrie du Béton prêt à l'Emploi, 4,0 emplois supplémentaires sont soutenus.

Dans l'industrie des Granulats, 1 emploi direct soutient 2,3 emplois indirects et induits.

Dans l'industrie de la Préfabrication Béton, 1 emploi direct soutient 1,8 emploi indirect et induit.

Dans le secteur des Roches ornementales, 1 emploi direct soutient 1,2 emploi indirect et induit.



Source : Cellule Economique de Bretagne

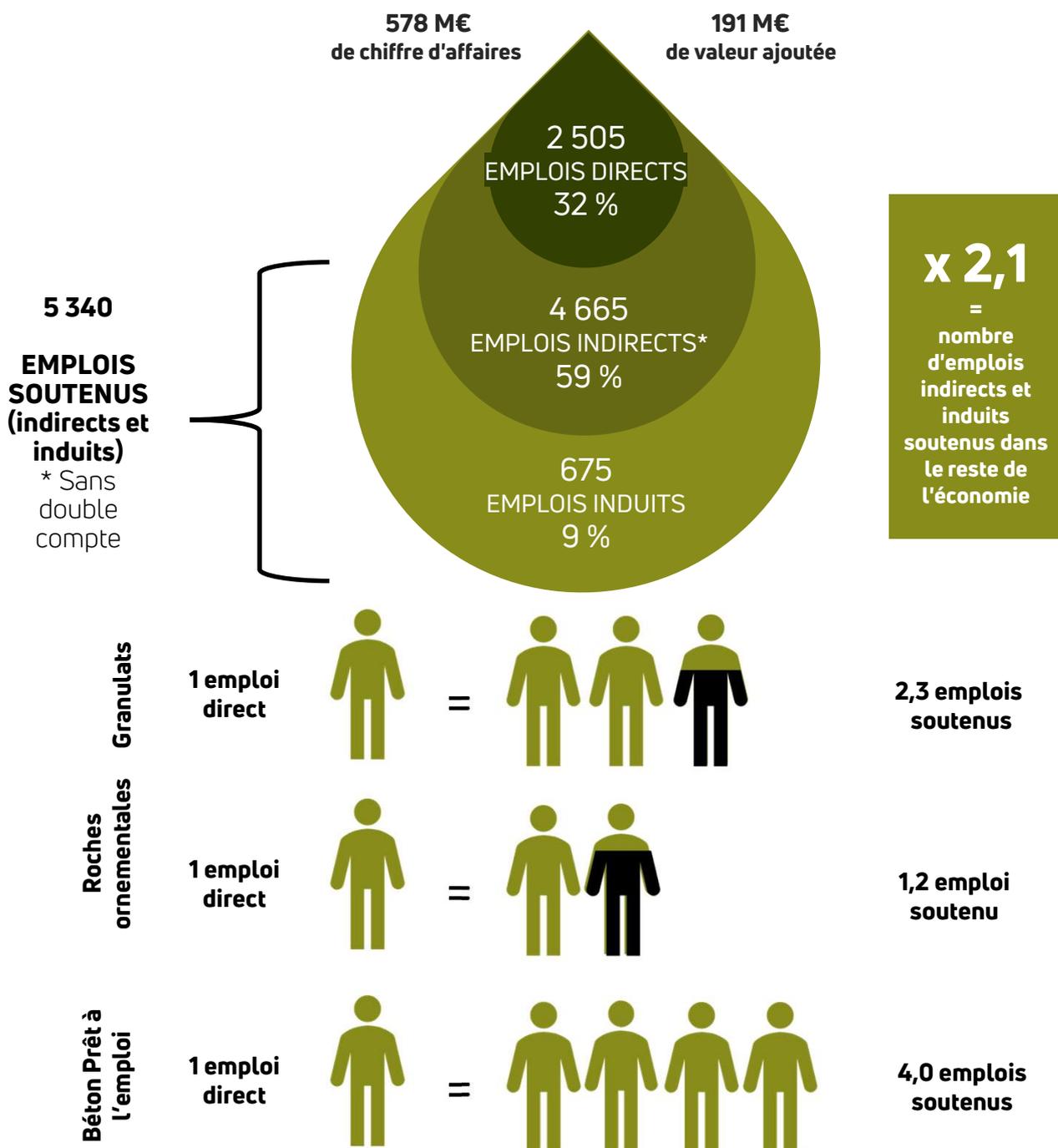
Chiffres Clés Bretagne (périmètre UNICEM)

Près de 7 900 emplois directs, indirects et induits

Les activités de production de **granulats**, de production et transformation de **roches ornementales** et de production de **béton prêt à l'emploi** soutiennent **près de 7 900 emplois en tenant compte des retombées directes, indirectes et induites** en Bretagne.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est ainsi 2,1 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct des activités de production de granulats, de production et transformation de roches ornementales et de production de béton prêt à l'emploi, 2,1 emplois supplémentaires sont soutenus dans le reste de l'économie.

7 845 emplois directs, indirects et induits en équivalent temps-plein



1

LES
INDUSTRIES
EXTRACTIVES

Granulats

Roches ornementales et
pierres de construction



©crédit photo : Colas - Créavision

Principaux enseignements

Une industrie au cœur des territoires

En Bretagne, l'industrie extractive (granulats, roches ornementales, pierres de construction) rassemble 139 entreprises pour 251 sites de production en 2018. Cette activité est indispensable pour la construction d'infrastructures (routes, voies ferrées, zones industrielles...) mais sert également à la construction de bâtiments (logements, immeubles, écoles, hôpitaux...).

Quels que soient le territoire et les caractéristiques de la ressource, les exigences des clients en termes de délai, les contraintes techniques ainsi que le caractère pondéreux des matériaux imposent généralement une implantation d'unités de production à proximité des lieux de consommation.

Des unités de production à taille humaine

Cette industrie est constituée de petites entreprises à capitaux familiaux et de filiales de grands groupes, industriels et/ou de PME-ETI de la construction, intégrant parfois les filières avales du bâtiment et des travaux publics.

En Bretagne, 29 % des salariés de l'industrie extractive travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés, 21 % dans un établissement employant de 10 à 19 salariés. 50 % des salariés travaillent dans un établissement de plus de 20 salariés dont 30 % dans un établissement de 20 à 49 salariés.

S'agissant des roches ornementales et des pierres de construction, l'activité d'extraction est difficilement dissociable de l'activité de transformation. Cette branche est composée d'une majorité de petites structures souvent localisées en milieu rural.

251 sites de production sont dénombrés en Bretagne soit une moyenne de 1,8 site par entreprise.

Nota bene : une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production.

Granulats **Les principaux flux financiers**

En 2018, le chiffre d'affaires des granulats (naturels et recyclés) s'élève à près de **230 millions d'euros** en Bretagne. Il génère :

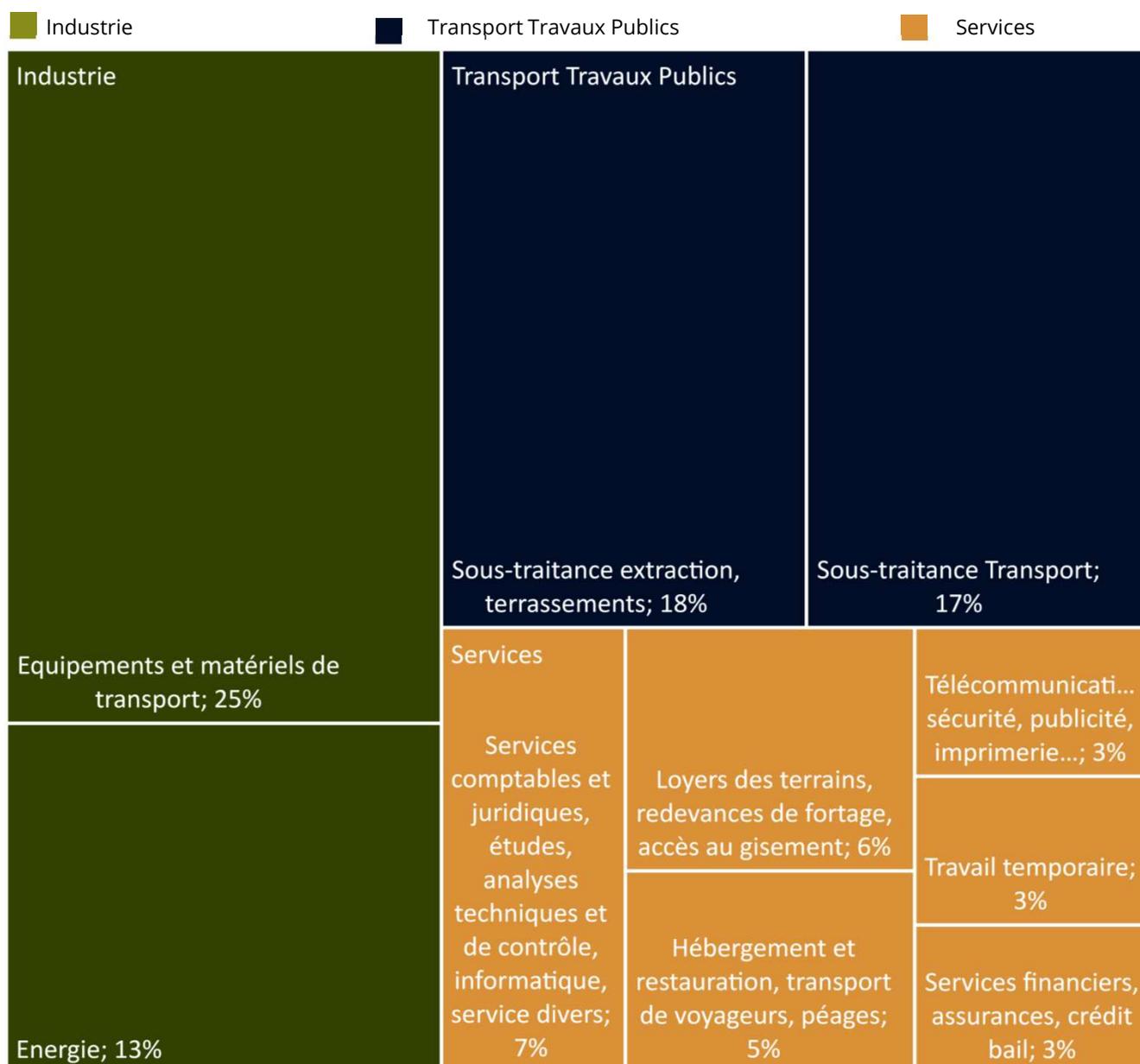
- 137 millions d'euros de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- 41 millions d'euros de salaires et cotisations sociales ;
- 9 millions d'euros d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

De multiples relations économiques avec les fournisseurs et prestataires de services

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs moyens dans les consommations intermédiaires d'une carrière de granulats. Les pourcentages varient bien entendu selon les sites. (cf. méthodologie page 41)

Répartition moyenne des consommations intermédiaires pour l'industrie des granulats

% des consommations intermédiaires



Source : Cellule Economique de Bretagne

La production : plus de 25 millions de tonnes de granulats



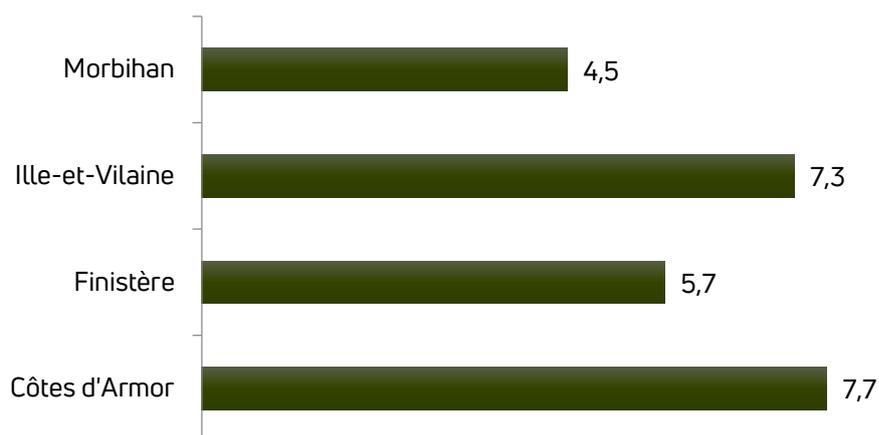
©crédit photo : Unicem Bretagne

La production régionale de granulats dépasse 25 millions de tonnes en 2018 pour un chiffre d'affaires de près de 230 M€ HT.

Dans ce tonnage, les granulats issus de roches meubles (alluvionnaires et granulats marins) représentent 1,5 million de tonnes soit 6,0 % de la production totale et les granulats issus des roches massives, 23,3 millions de tonnes soit 93 %. 300 000 tonnes de granulats recyclés sont également produits en Bretagne.

La production départementale de granulats est contrastée : les carrières costarmoricaines ont produit 7,7 millions de tonnes en 2018, soit près du tiers de la production régionale. Les carrières situées en Ille-et-Vilaine ont fourni 7,3 millions de tonnes de granulats (29 % de la production régionale). Dans le Finistère, sont extraits 5,7 millions de tonnes de granulats (22 %) et dans le Morbihan, 4,5 millions de tonnes (18 %).

Production de granulats par département - 2018 (en Mt)



Chiffre d'affaires Granulats par département - 2018 (en M€)



Source : UNICEM Bretagne - traitement : Cellule Economique de Bretagne

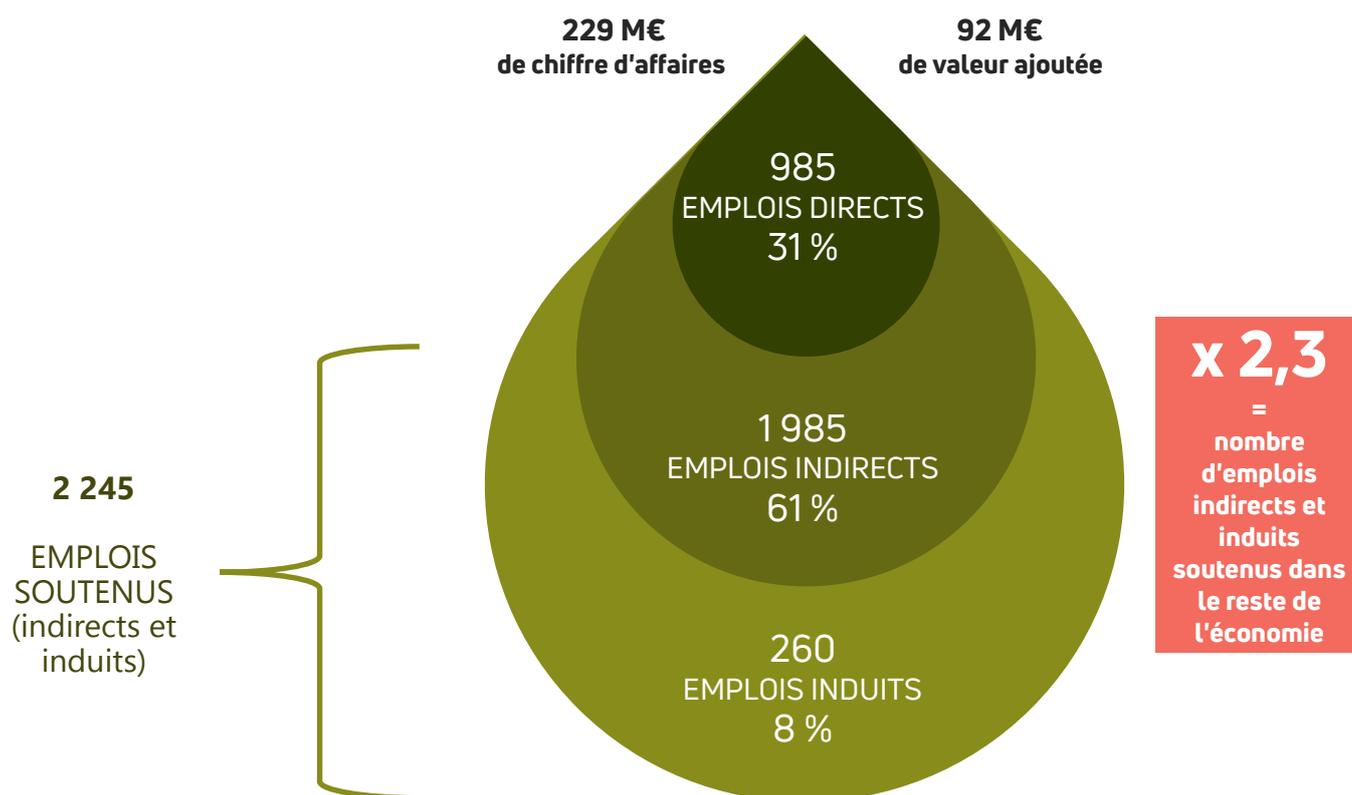
Plus de 3 200 emplois directs, indirects et induits par l'industrie des granulats

Les activités de production de granulats soutiennent **plus de 3 200 emplois en tenant compte des retombées directes, indirectes et induites en Bretagne.**

Tous ces emplois sont considérés comme non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 2,3 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans le secteur des granulats, 2,3 emplois supplémentaires sont soutenus.

3 230 emplois directs, indirects et induits en équivalent temps-plein



Source : Cellule Economique de Bretagne

Une majorité d'emplois ruraux

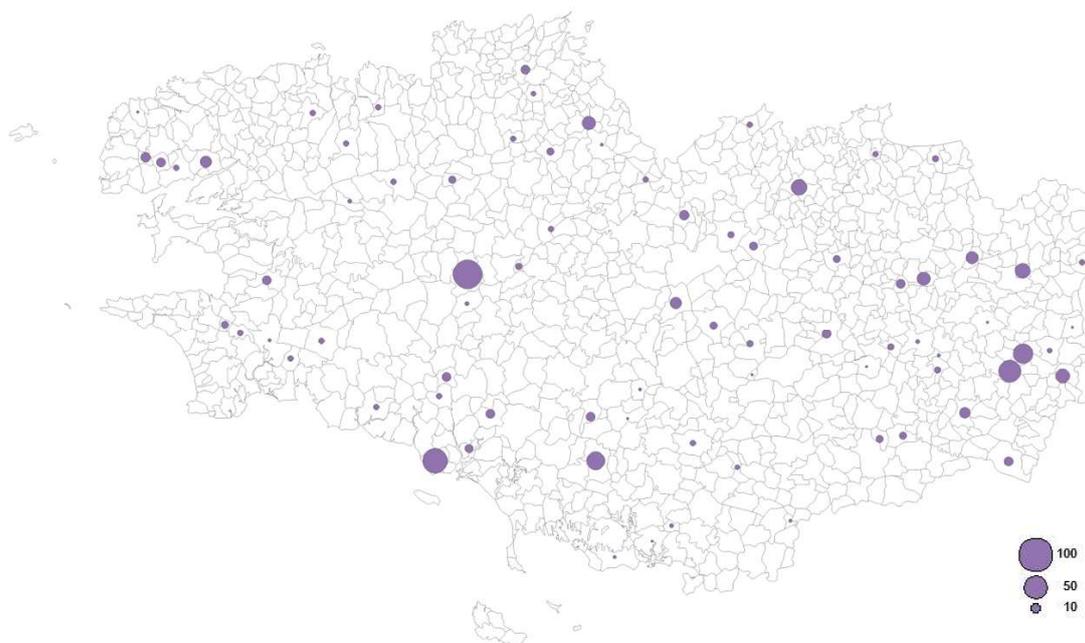
Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les carrières de granulats contribuent à la vitalité du tissu économique local notamment en milieu rural. 57 % des salariés sont employés par des établissements situés en dehors de toutes unités urbaines.

Pour certaines communes, les emplois salariés privés (hors agriculture) sont fortement liés aux activités d'extraction et de transformation de matériaux.

15 % des emplois salariés sont rattachés à des établissements implantés sur une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (Rennes, Brest, Lorient), qui regroupent les sièges sociaux, directions, fonctions supports et commerciales.

Répartition des effectifs salariés des établissements par commune
NAF : 08.12Z



Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines
NAF: 08.12Z

Taille des unités urbaines (U.U)	%
Hors unités urbaines	57 %
U.U. moins de 2 000 hab.	0 %
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	12 %
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	12 %
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	1 %
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	3 %
U.U. de plus de 100 000 hab.	15 %

Source : Cellule Economique de Bretagne, Acooss-Urssaf

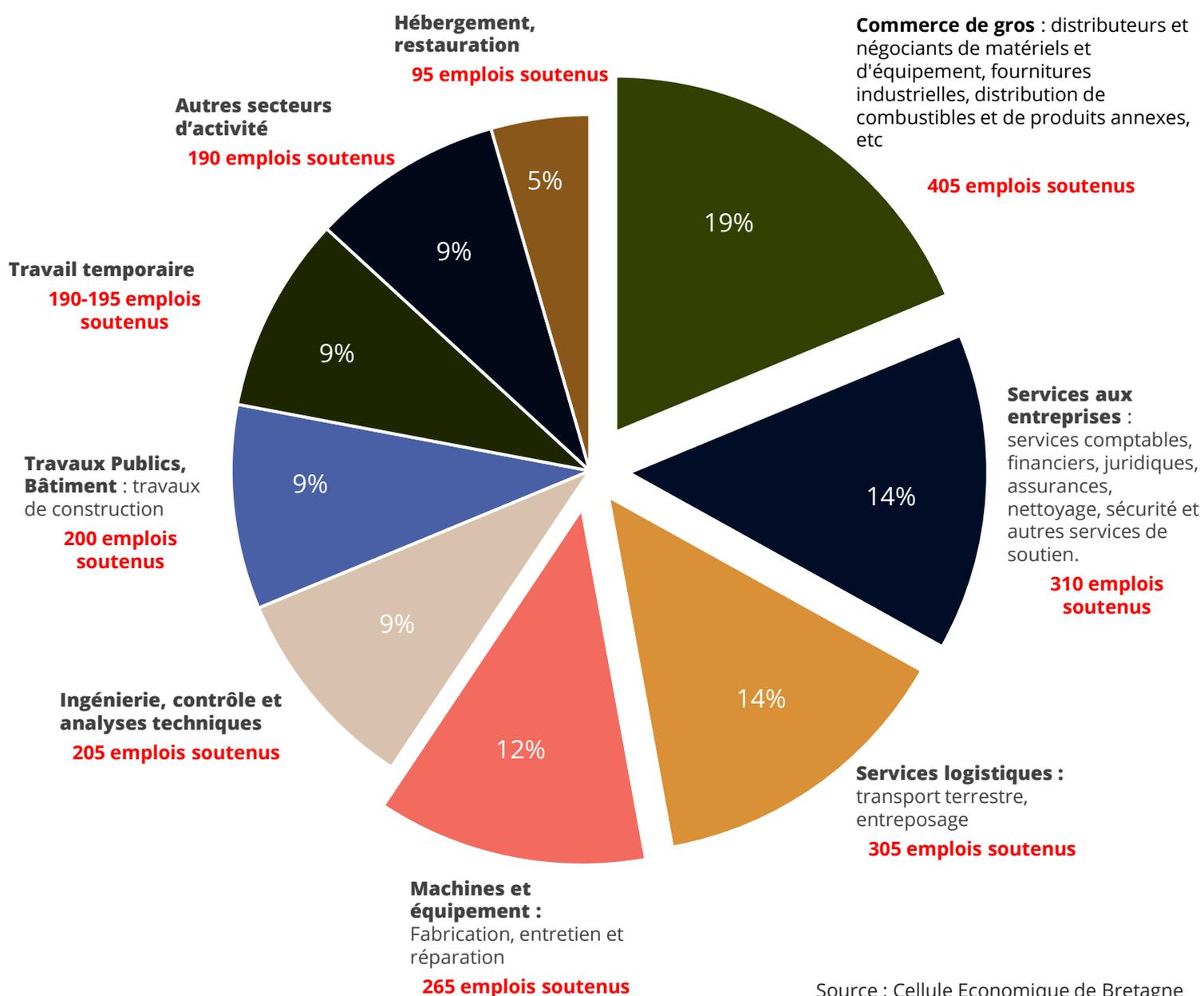
De nombreux secteurs d'activité impliqués

L'ensemble des effets indirects et induits s'étend à de nombreuses branches d'activité en dehors du cœur de métier des industries extractives. Les quatre branches les plus fortement impactées sont le commerce de gros, les services aux entreprises, les services logistiques et les machines et équipements.

19 % des emplois soutenus (emplois indirects et induits) se situent dans le commerce de gros : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

En seconde position, les services aux entreprises (banques, assurances, services comptables, nettoyage...) représentent 14 % des emplois indirects et induits. Les services logistiques se positionnent en 3^{ème} position avec 14 % des emplois.

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : Cellule Economique de Bretagne

Une contribution fiscale significative

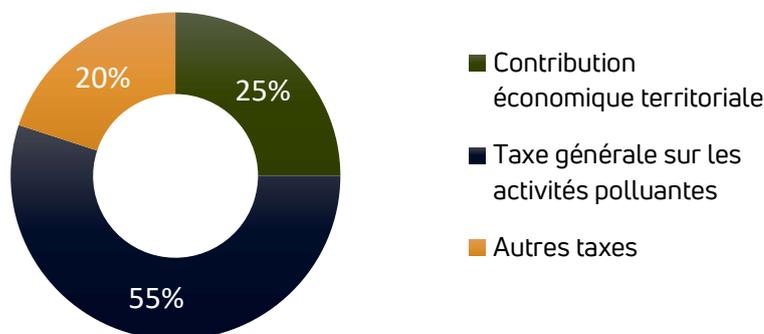
Des travaux de remise en état d'une carrière et des garanties financières sont prévus par la réglementation dès la demande d'autorisation ou d'extension. Les travaux tiennent compte de l'écologie, de la faune, de la flore, du paysage, des écosystèmes et de l'environnement humain. Les sites peuvent ainsi être reboisés, transformés en espaces naturels, zones de loisirs, plans d'eau, étangs de pêche, activités nautiques, etc. Ces valorisations de sites peuvent être adaptées à des besoins locaux identifiés par les propriétaires du terrain, les collectivités locales...

La contribution fiscale (hors impôt sur les sociétés) s'élève à 9 millions d'euros. Elle comprend la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe foncière, la taxe à l'essieu, etc.

La taxe générale sur les activités polluantes, perçue au niveau national, représente un montant de 5 millions d'euros (55 % du total des contributions fiscales).

2,3 millions d'euros concernent pour une grande partie la fiscalité locale et abondent les budgets des collectivités locales (25 %).

Répartition de la contribution fiscale (hors impôt sur les sociétés)



Source : Cellule Economique de Bretagne

***Contribution économique territoriale** : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



©crédit photo : Colas – Arnaud Février

Roches ornementales et pierres de construction

**Près de 100 millions d'euros de chiffre
d'affaires**

Le chiffre d'affaires régional de l'industrie des roches ornementales et pierres de construction s'établit à 97 millions d'euros en 2018. Le périmètre de l'étude prend en compte l'extraction et la transformation des roches ornementales et des pierres de construction.

Cette branche est composée d'une majorité de petites structures souvent localisées en milieu rural.

L'étape de transformation nécessite beaucoup plus de main-d'œuvre que l'extraction, notamment pour effectuer les différentes étapes de finitions (polir, flammer...).

Les principaux flux financiers

En 2018, le chiffre d'affaires roches ornementales et pierres de construction s'élève à **97 millions d'euros** en Bretagne. Il génère :

- 61 millions d'euros de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- 31 millions d'euros de salaires et cotisations sociales ;
- 2 millions d'euros d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).



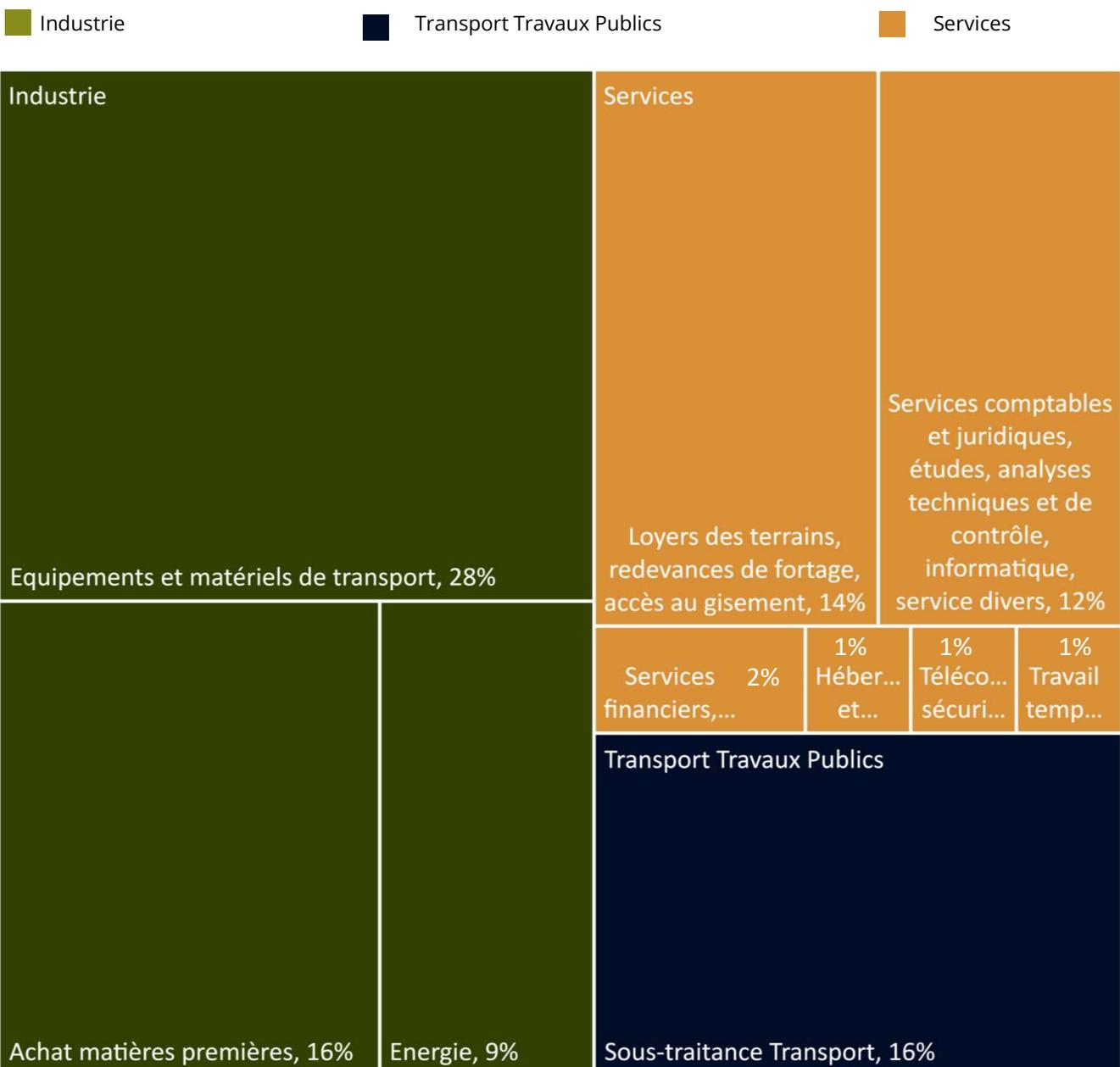
©crédit photo : Unicem Bretagne

De multiples relations économiques avec les fournisseurs et prestataires de services

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs moyens dans les consommations intermédiaires d'une entreprise du secteur des roches ornementales (extraction et transformation). La répartition des coûts est très variable car elle est fonction des conditions particulières liées à la nature et à la configuration du gisement, à la nature du matériau plus ou moins dure, au type de produits ainsi qu'à sa finition (étape importante selon la qualité souhaitée).

Répartition moyenne des consommations intermédiaires pour le secteur des roches ornementales

% des consommations intermédiaires



Source : Cellule Economique de Bretagne



©crédit photo : Unicem Bretagne

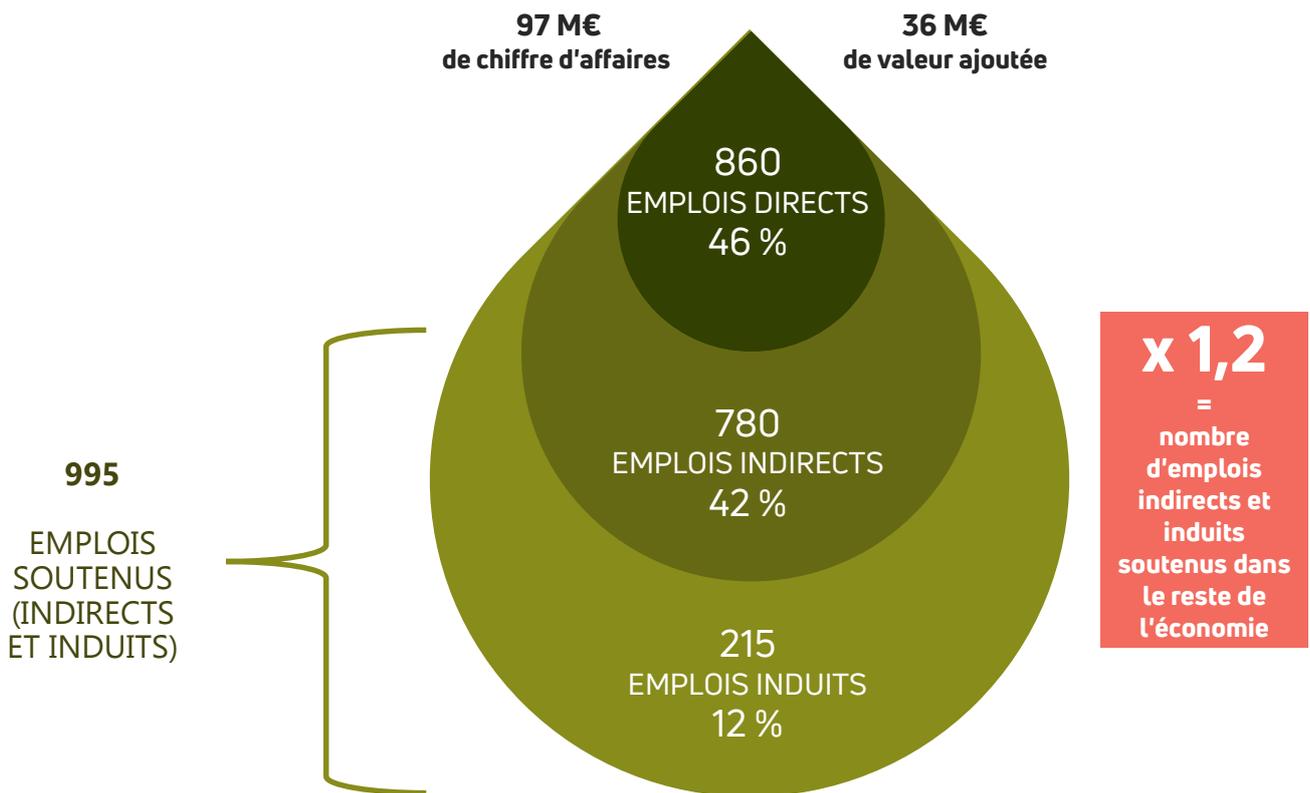
Près de 1 900 emplois concernés par l'extraction et la transformation de roches ornementales

Les activités d'extraction et de transformation de roches ornementales soutiennent **près de 1 900 emplois en tenant compte des retombées directes, indirectes et induites.**

Tous ces emplois sont non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité du bâtiment, des travaux publics et du funéraire.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 1,2 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans l'activité d'extraction et de transformation des roches ornementales, 1,2 emploi supplémentaire est soutenu.

1 855 emplois directs, indirects et induits en équivalent temps-plein



Source : Cellule Economique de Bretagne

Une majorité d'emplois ruraux

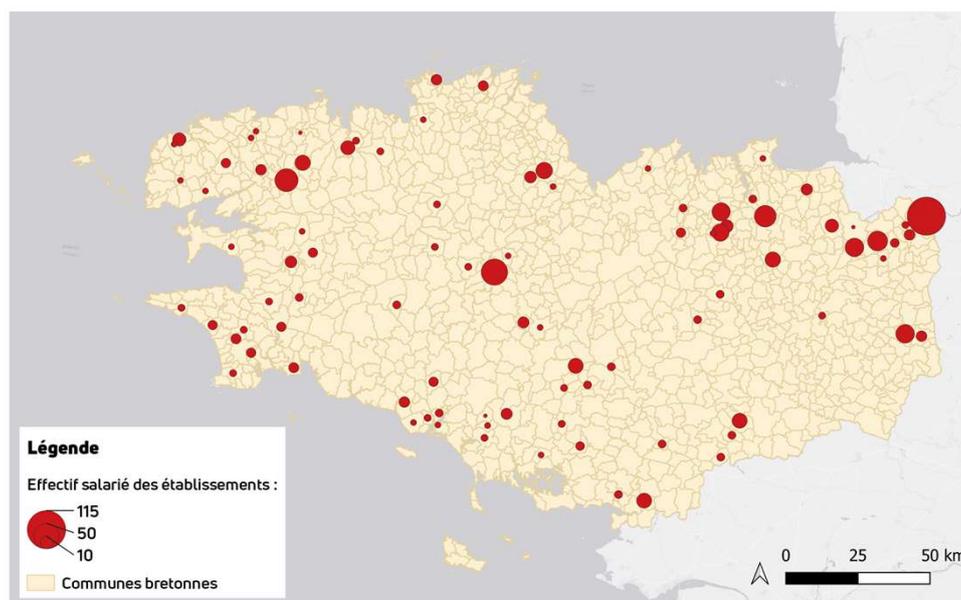
Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les carrières et les ateliers de transformation de roches ornementales contribuent à la vitalité du tissu économique local notamment en milieu rural. 45 % des salariés sont employés par des établissements situés en dehors de toutes unités urbaines.

Pour certaines communes, les emplois salariés privés (hors agriculture) sont par ailleurs fortement liés aux activités d'extraction et de transformation de matériaux.

Seul 1 % des emplois salariés est rattaché à des établissements implantés sur une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (Rennes, Brest, Lorient) (sièges sociaux, directions, fonctions supports et commerciales) et 12 %, dans des unités urbaines entre 20 000 et 100 000 habitants (Quimper, Morlaix, Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Redon, Fougères, Auray, Vannes...).

Répartition de l'effectif salarié des établissements pour les codes NAF 08.11Z et 23.70Z par commune



Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines NAF : 08.11Z et 23.70Z

Taille des unités urbaines (U.U)	%
Hors unité urbaine	45 %
U.U. moins de 2 000 hab.	0 %
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	26 %
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	8 %
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	8 %
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	12 %
U.U. de plus de 100 000 hab.	1 %

Source : Cellule Economique de Bretagne, Acoss-Urssaf

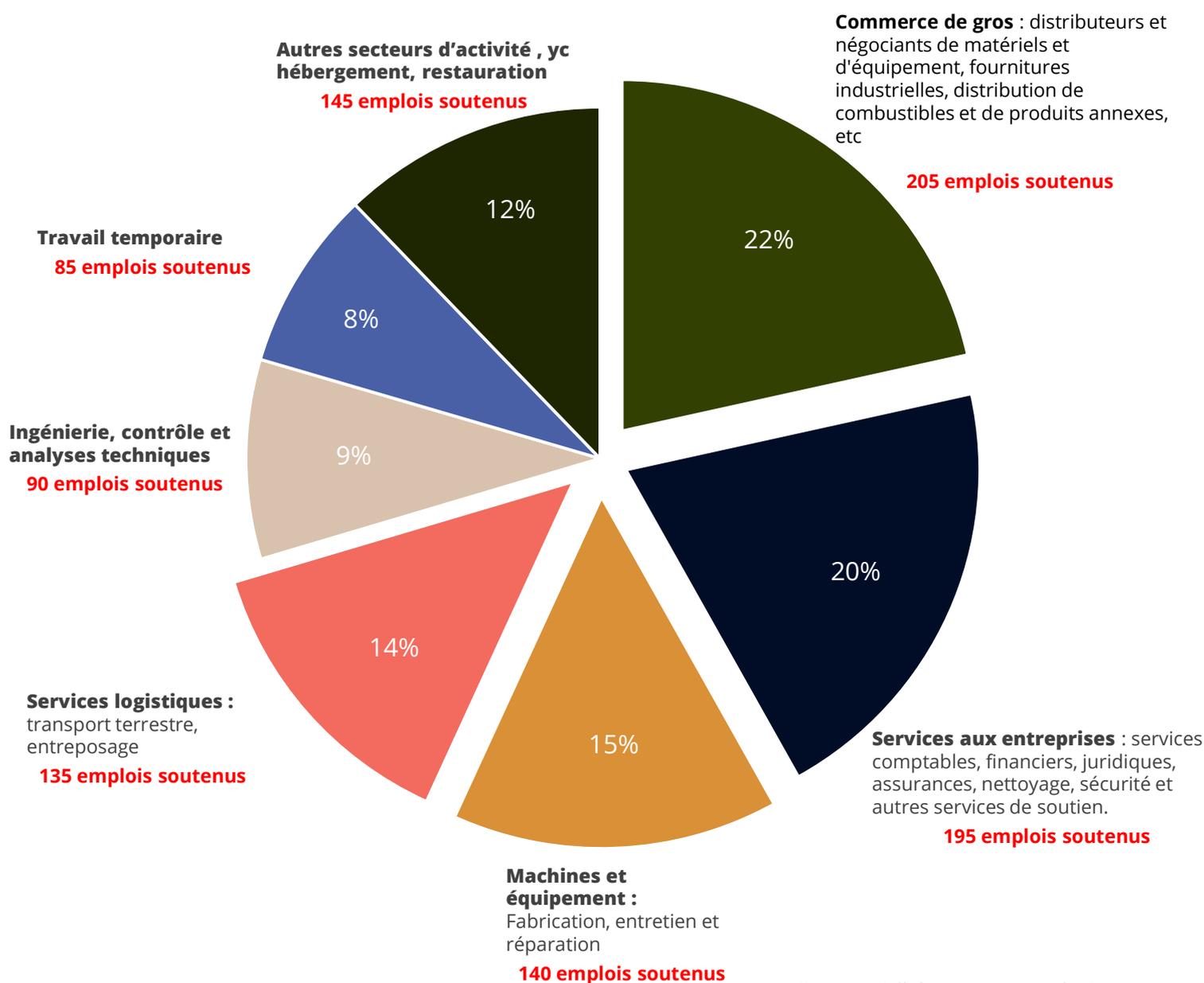
De nombreux secteurs d'activité impliqués

L'ensemble des effets indirects et induits s'étend à de nombreuses branches d'activité en dehors du cœur de métier des industries extractives. Les quatre branches les plus fortement impactées sont le commerce de gros, les services aux entreprises, les machines et équipements et les services logistiques.

22 % des emplois soutenus (emplois indirects et induits) se situent dans le commerce de gros : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

En seconde position, les services aux entreprises (banques, assurances, services comptables...) représentent 20 % des emplois indirects et induits. Le secteur des machines et équipements se positionne en 3^{ème} position avec 15 % des emplois.

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : Cellule Economique de Bretagne

Une contribution fiscale significative pour les administrations publiques

2,0
M€

La contribution fiscale du secteur des roches ornementales et pierres de construction s'élève à 2 millions d'euros hors impôts sur les sociétés. Elle comprend la contribution économique territoriale* (CVAE et CFE), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc.

***Contribution économique territoriale :** cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

2

LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Béton Prêt à l'Emploi [BPE]
Préfabrication Béton

Principaux enseignements



©crédit photo : Photothèque SNBPE

120 centrales BPE sont localisées en Bretagne soit une moyenne de près de 4 sites par entreprise.

Nota bene : une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production.

60 sites de production répartis en Bretagne à proximité des matières premières et des ouvrages à réaliser

Une industrie locale, non délocalisable qui prend en compte les enjeux environnementaux

En Bretagne, l'**industrie du béton prêt à l'emploi (BPE)** concentre 120 unités de production pour 33 entreprises en 2018 pour un chiffre d'affaires égal à 251,5 M€.

Le BPE est un produit frais qui doit être mis en œuvre rapidement : sa mise en place dans l'ouvrage ne doit pas excéder deux heures. Les unités de production de béton sont donc situées à proximité des lieux de consommation. Leur rayon d'action est généralement compris entre 20 et 30 km.

La production de BPE s'inscrit dans une dynamique de qualité dont la durabilité est l'enjeu majeur. Pour ce faire, la production est soumise à la norme européenne (NF EN 206) renforcée par une certification volontaire (NF-BPE). Cette certification apporte la garantie aux utilisateurs et aux prescripteurs, qu'un process qualité est mis en place afin d'assurer une livraison de produits conforme.

La préfabrication béton regroupe 60 sites de production en Bretagne et représente un chiffre d'affaires de 200 M€ en 2018.

Une industrie de TPE et PME

En Bretagne, 15 % des salariés du secteur de la fabrication de produits de l'industrie du béton (BPE et béton) travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés, 13 % dans un établissement employant de 10 à 19 salariés. 71 % des salariés travaillent dans un établissement de plus de 20 salariés dont 38 % dans un établissement de 20 à 49 salariés.



©crédit photo : FIB

Béton Prêt à l'Emploi

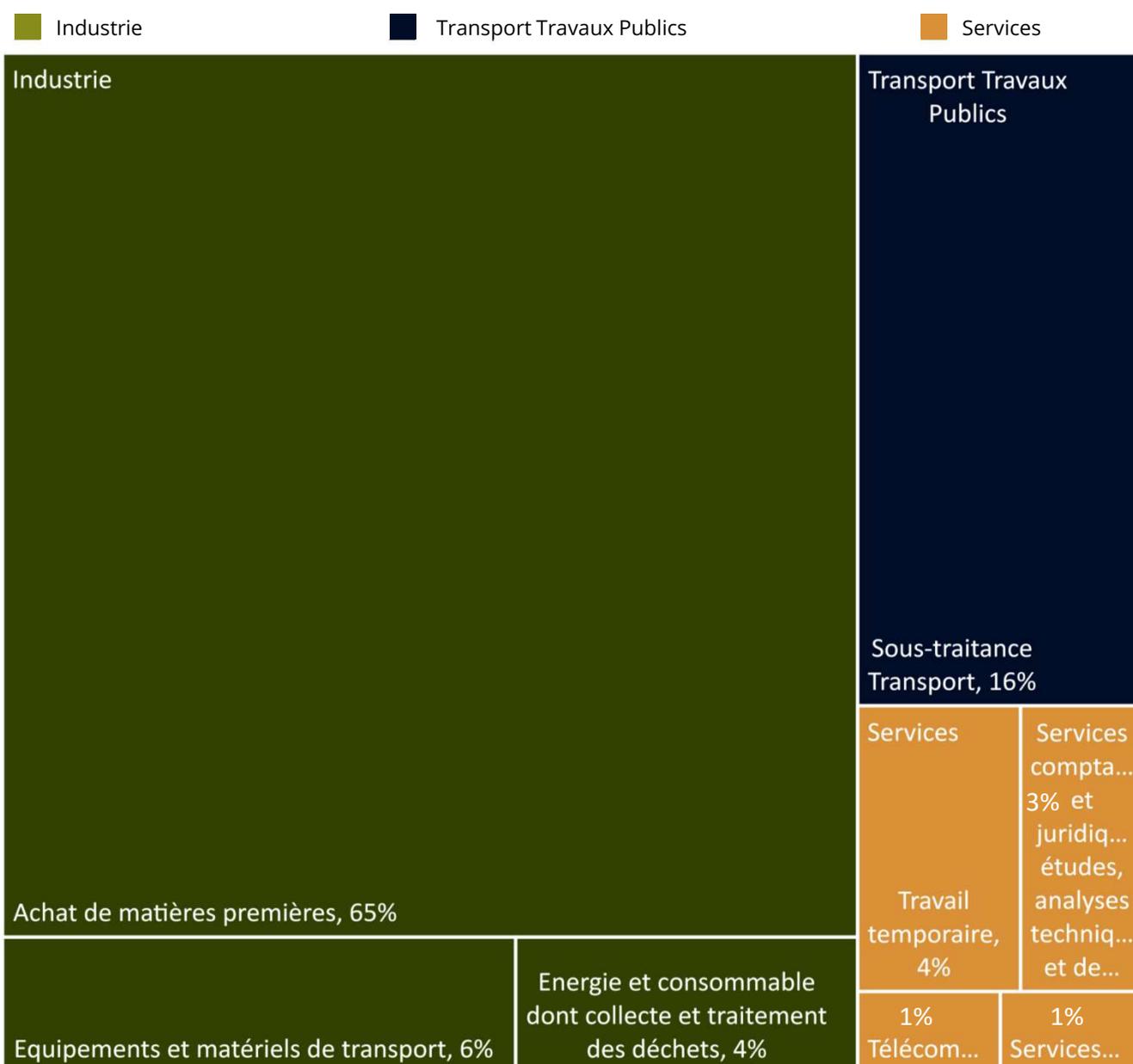
De multiples relations économiques avec les fournisseurs et prestataires de services

Le secteur du BPE nécessite l'intervention d'un grand nombre de fournisseurs dans des domaines variés : achats de matières premières, de matériels et de biens d'équipement, fournitures, sous-traitance de transport, services d'entretien et de réparation, bureaux d'études et de contrôle, services juridiques et comptables...

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids moyens respectifs dans les consommations intermédiaires d'une entreprise productrice de BPE. Les pourcentages varient bien entendu selon les sites. Les conditions d'acheminement, les volumes produits, la répartition entre les transports sous-traités et réalisés avec sa propre flotte de véhicules modifient la structure des coûts de chaque exploitation.

Répartition moyenne des consommations intermédiaires d'une entreprise de BPE

% des consommations intermédiaires



Source : Cellule Economique de Bretagne

Les principaux flux financiers

En 2018, le chiffre d'affaires de l'industrie du béton prêt à l'emploi s'élève à **251,5 millions d'euros** en Bretagne. Il génère :

- 190 millions d'euros de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- 30 millions d'euros de salaires et cotisations sociales ;
- 5 millions d'euros d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

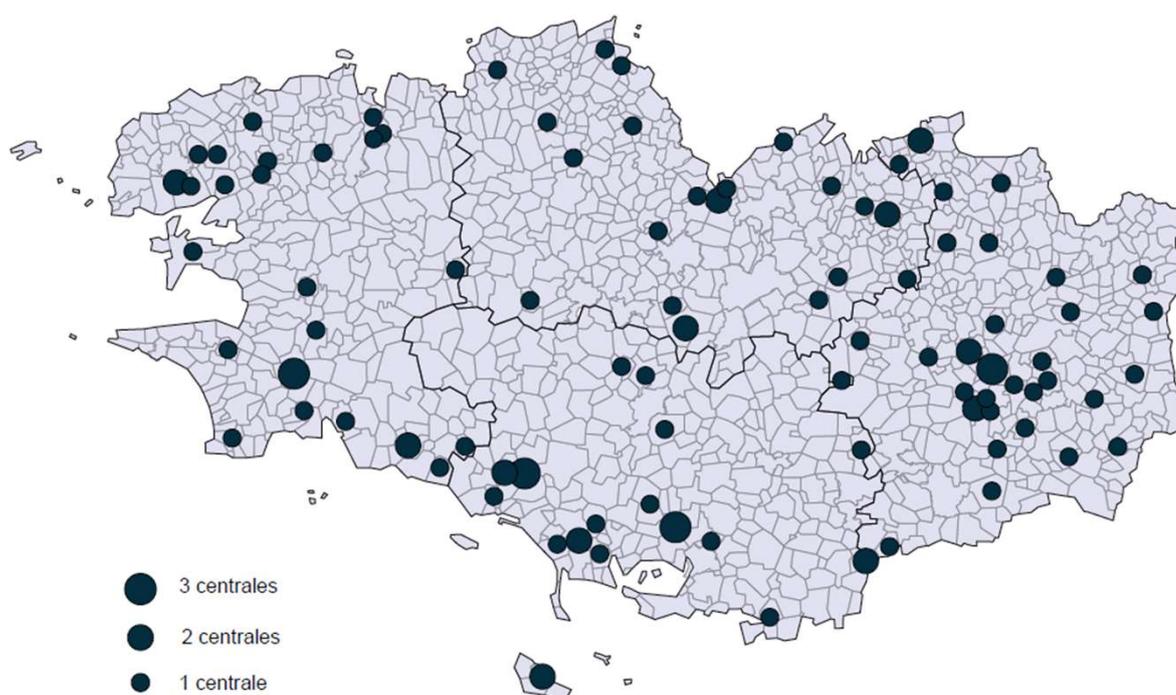
Des unités de production liées aux besoins locaux

Les centrales BPE se situent souvent à proximité des carrières ou des zones urbaines.

En Bretagne, 120 unités de production sont comptabilisées et un tiers d'entre elles sont localisées dans le département d'Ille-et-Vilaine. 29 centrales sont présentes dans le Finistère (24 % du total), 26 dans le Morbihan et 25, dans les Côtes d'Armor.

La Bretagne compte ainsi 44 unités de production pour 10 000 km², soit une densité supérieure à la moyenne constatée en France métropolitaine (35 unités pour 10 000 km²). Il s'agit de la densité la plus élevée après Ile-de-France (102 unités pour 10 000 km²), juste devant Pays-de-la-Loire (43).

Localisation des centrales BPE



Source : UNICEM Bretagne – traitement : Cellule Economique de Bretagne

Production de BPE : plus de 2,5 millions de m³ de BPE

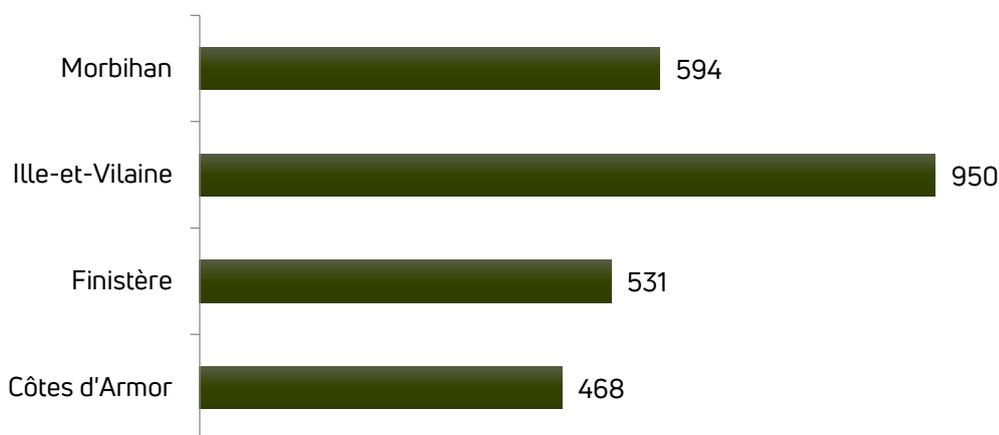
2, 543 millions de m³ de BPE ont été produits en Bretagne sur l'année 2018. La région se place à la 8^{ème} place des régions productrices de BPE en France métropolitaine, les trois régions produisant le plus de BPE étant l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

La consommation par habitant (0,76 m³/hab/an) en Bretagne est plus élevée que la moyenne nationale qui se situe à 0,62 m³/hab/an. C'est en Occitanie qu'elle est la plus élevée (0,81 m³/hab/an) et dans les Hauts-de-France qu'elle est la plus faible (0,42 m³/hab/an). Cette consommation plus importante en Bretagne peut s'expliquer par une production importante de logements, tout particulièrement de logements individuels.

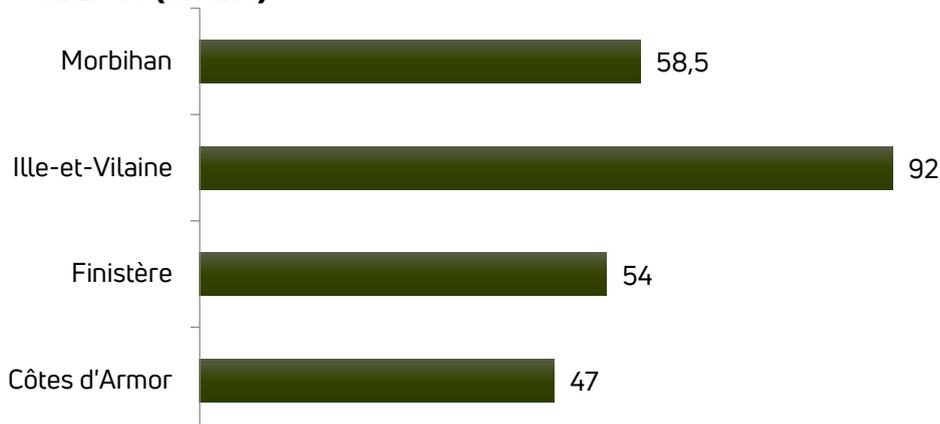
C'est en Ille-et-Vilaine que la production de BPE est la plus importante : près de 1 million de m³ ont été produits en 2018, soit près du double de la production dans les trois autres départements.

Le chiffre d'affaires de l'industrie du BPE s'élève à 251,5 M€ en 2018.

Production de BPE par département en 2018 (en milliers de m³)



Chiffre d'affaires de l'industrie du BPE par département en 2018 (en M€)



Source : UNICEM Bretagne – traitement : Cellule Economique de Bretagne



©crédit photo : Unicem Bretagne

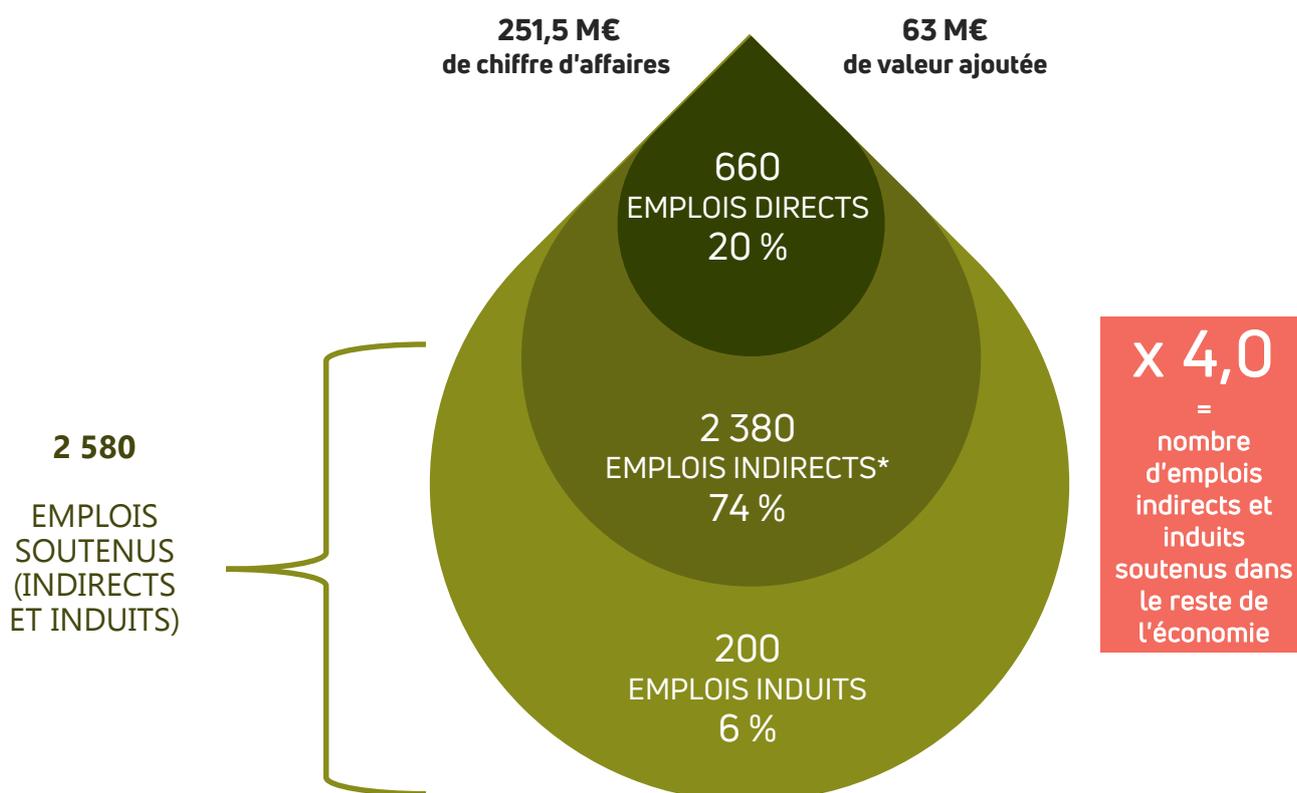
Plus de 3 200 emplois concernés pour l'industrie du BPE

Avec 120 sites, la production de BPE participe à la création de richesses dans les territoires. Elle contribue à la vie économique en soutenant plus de 3 200 emplois dont 20 % sont des emplois directs, 74 % sont des emplois indirects et 6 % sont des emplois induits. Tous ces emplois sont non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 4 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans l'industrie du BPE, 4 emplois supplémentaires sont soutenus.

Hors industrie extractive (sans double-compte), pour chaque emploi direct de l'industrie du BPE, 3,3 emplois supplémentaires sont soutenus.

3 240 emplois directs, indirects et induits en équivalent temps-plein



* Dont 480 emplois* sont comptabilisés dans les emplois directs de l'industrie extractive.

NB : l'effet multiplicateur du nombre d'emplois indirects et induits soutenus dans le reste de l'économie (hors industrie extractive) est égal à 3,3.

Source : Cellule Economique de Bretagne

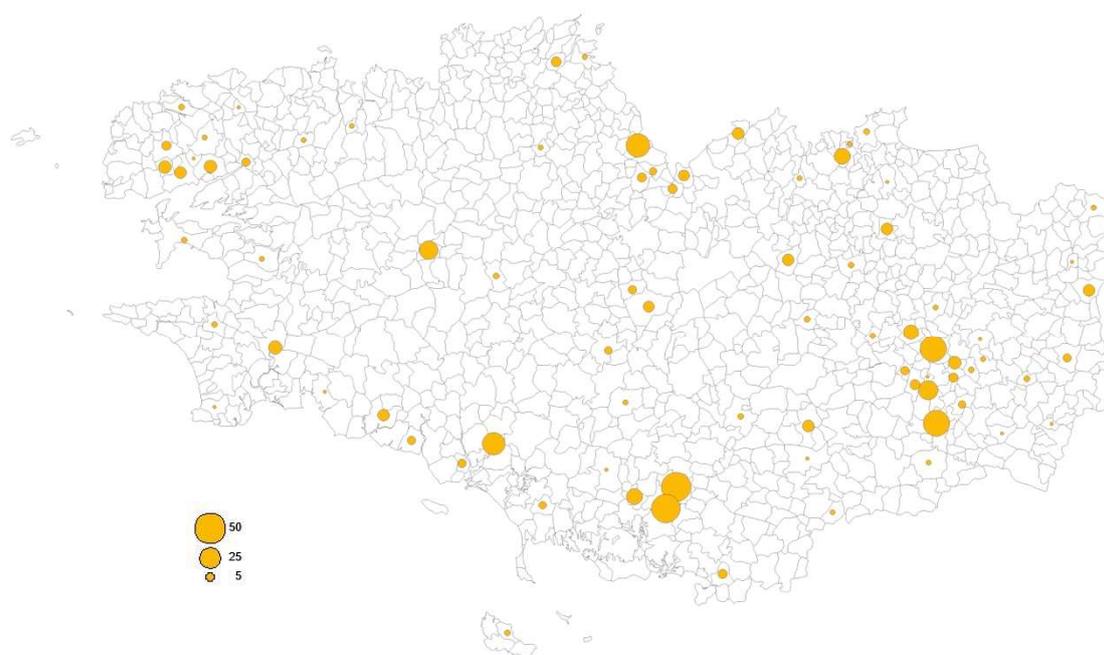
Des emplois proches des lieux de consommation

Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

La mise en œuvre du BPE ne devant pas excéder 2 heures, les lieux de production et de consommation doivent être proches. Il n'est pas surprenant que la majorité des salariés se répartissent dans des zones urbaines : 20 % des emplois directs se situent autour des unités urbaines de plus de 100 000 habitants (Rennes, Brest et Lorient) et 18 %, dans des unités urbaines entre 20 000 et 100 000 habitants (Quimper, Morlaix, Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Redon, Fougères, Auray, Vannes...).

Seulement 17 % des emplois sont catégorisés « emplois ruraux », hors unité urbaine.

Répartition des effectifs salariés des établissements selon les communes
NAF : 23.63Z



Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines
NAF: 23.63Z

Taille des unités urbaines (U.U)	%
Hors unité urbaine	17 %
U.U. moins de 2 000 hab.	0 %
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	17 %
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	24 %
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	4 %
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	18 %
U.U. de plus de 100 000 hab.	20 %

Source : Cellule Economique de Bretagne, Acoss-Urssaf

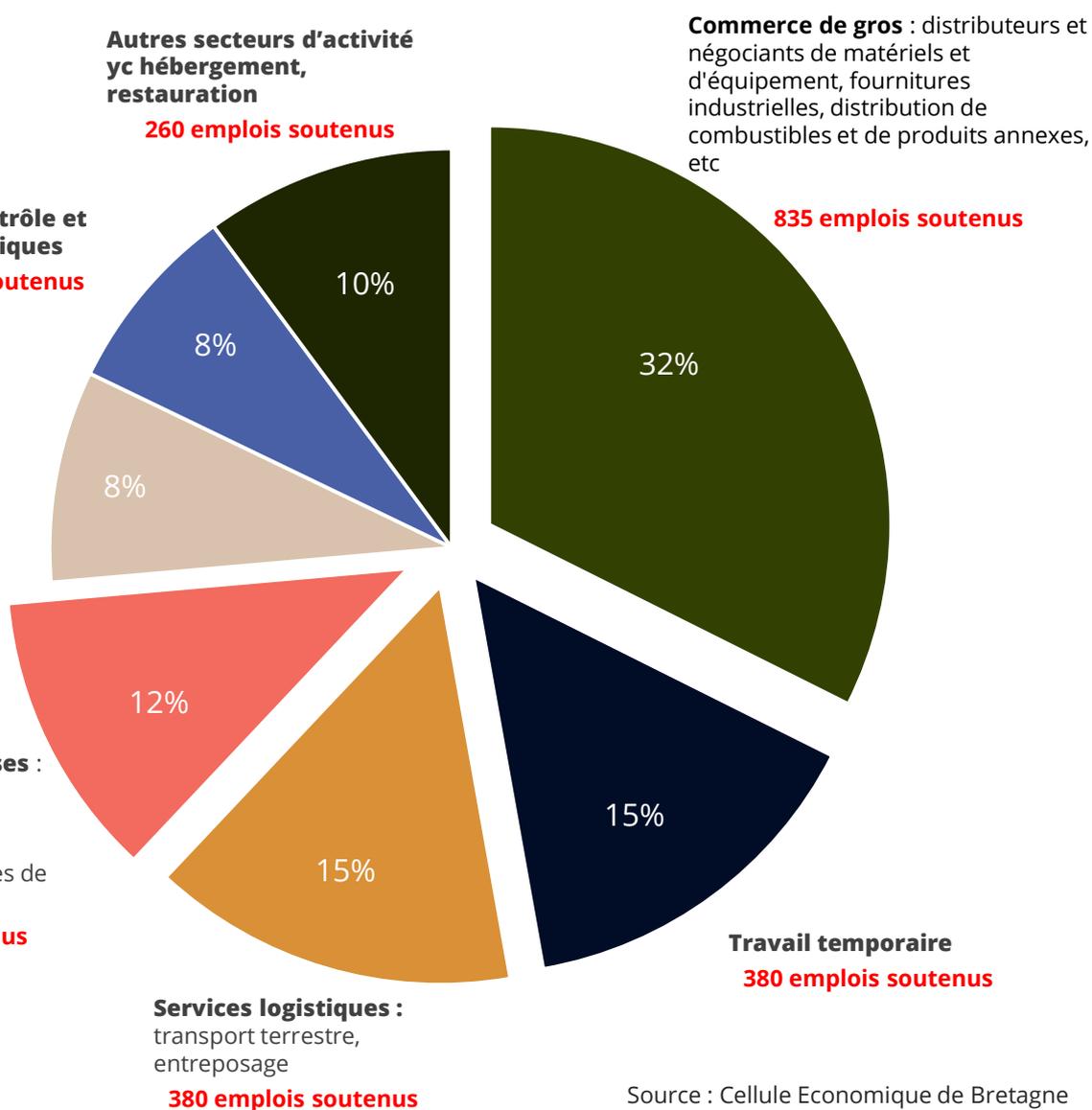
De nombreux secteurs d'activité impliqués

Les effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité en dehors du strict périmètre de production de BPE. Les branches les plus impactées sont le commerce de gros, le travail temporaire, les services logistiques et les services aux entreprises.

32 % des emplois indirects et induits se situent dans le commerce de gros : distributeurs et négociants de matières premières, de matériels et d'équipements, fournitures industrielles, énergie... Le travail temporaire représente 15 % des emplois, comme les services logistiques dont le transport.

12 % des emplois concernent les services aux entreprises : services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien...

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : Cellule Economique de Bretagne

Une contribution fiscale significative pour les administrations publiques

5,0
M€

La contribution fiscale de l'industrie du Béton Prêt à l'Emploi s'élève à 5 millions d'euros hors impôts sur les sociétés.

Elle comprend la contribution économique territoriale (CVAE et CFE), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc.

***Contribution économique territoriale :** cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



©crédit photo : Photothèque UNICEM

Préfa Béton

De multiples relations économiques avec les fournisseurs et prestataires de services

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs moyens dans les consommations intermédiaires d'une entreprise du secteur de la préfabrication béton.

N.B : ces pourcentages varient selon les sites et les types de produits fabriqués.

Répartition moyenne des consommations intermédiaires pour la préfabrication béton

% des consommations intermédiaires



Source : Cellule Economique de Bretagne

Près de 3 400 emplois concernés par la préfabrication béton

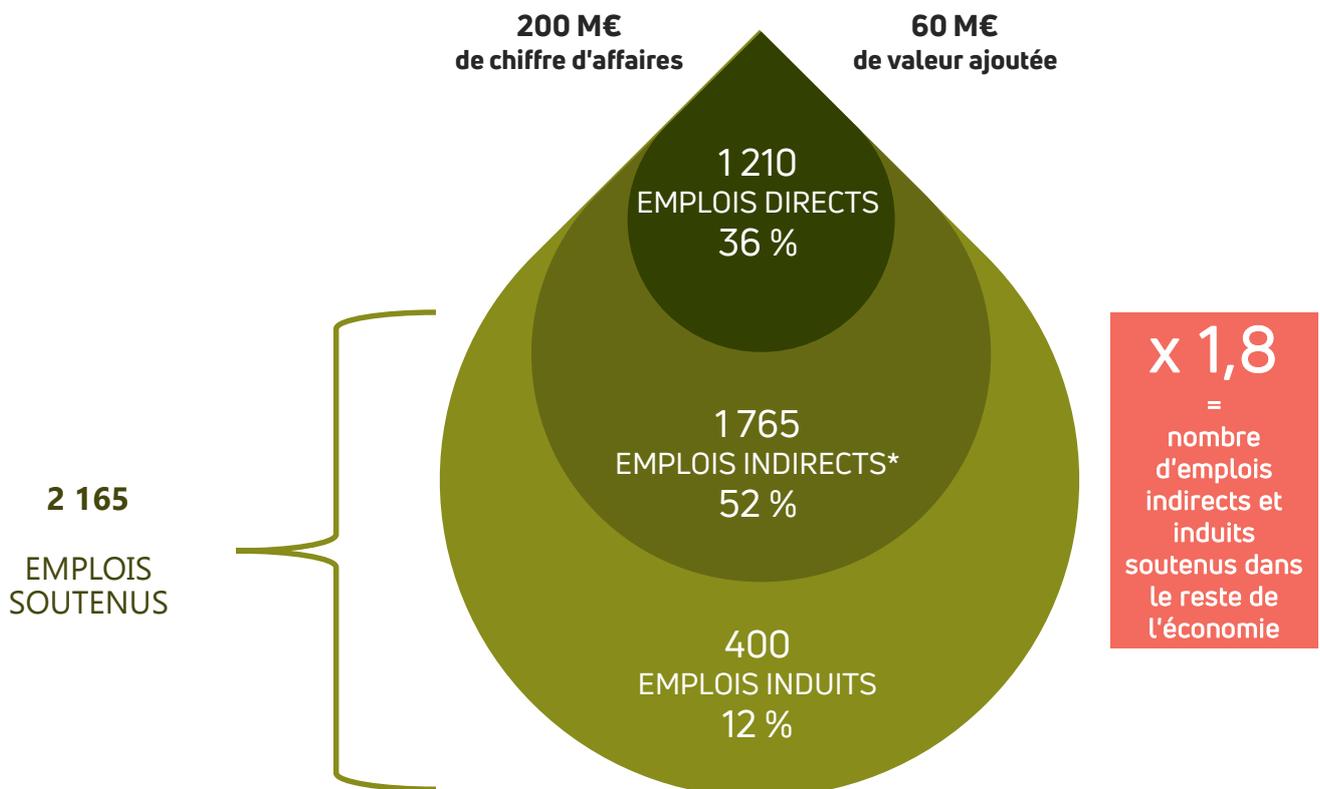
Le secteur de la préfabrication béton contribue à la vie économique en soutenant près de 3 400 emplois dont 36 % sont des emplois directs, 52 % sont des emplois indirects et 12 % sont induits.

Tous ces emplois sont considérés comme non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 1,8 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans le secteur de la préfabrication béton, 1,8 emploi supplémentaire est soutenu.

Hors industrie extractive (soit 350 emplois), chaque emploi direct du secteur de la préfabrication béton soutient 1,5 emploi supplémentaire.

3 375 emplois directs, indirects et induits en équivalent temps-plein



* Dont 350 emplois sont comptabilisés dans les emplois directs de l'industrie extractive.

NB : l'effet multiplicateur du nombre d'emplois indirects et induits soutenus dans le reste de l'économie (hors industrie extractive) est égal à 1,5.

Source : Cellule Economique de Bretagne

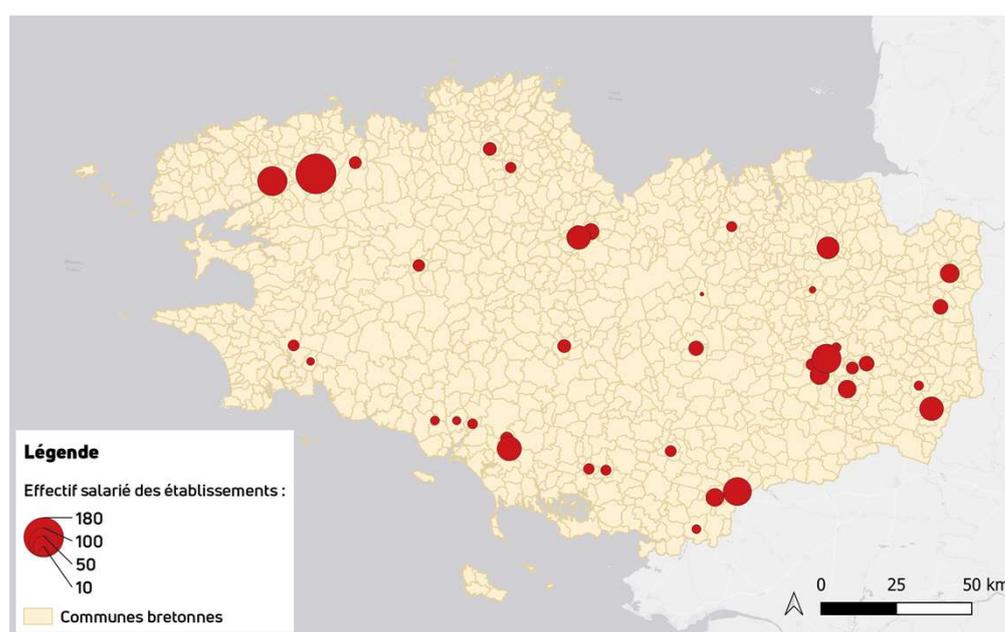
Des emplois répartis sur l'ensemble du territoire

Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

On remarque une répartition assez homogène des emplois sur l'ensemble des unités urbaines avec 28 % catégorisés « emplois ruraux », hors unité urbaine.

13 % des emplois directs se situent autour des unités urbaines de plus de 100 000 habitants (Rennes, Brest et Lorient) et 17 %, dans des unités urbaines entre 20 000 et 100 000 habitants (Quimper, Morlaix, Guingamp, Lannion, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Redon, Fougères, Auray, Vannes...).

Répartition de l'effectif salarié des établissements pour le code NAF 23.61Z par commune



Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines NAF: 23.61Z

Taille des unités urbaines (U.U)	%
Hors unité urbaine	28 %
U.U. moins de 2 000 hab.	0 %
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	10 %
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	15 %
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	17 %
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	17 %
U.U. de plus de 100 000 hab.	13 %

Source : Cellule Economique de Bretagne, Acooss-Urssaf

De nombreux secteurs d'activité impliqués

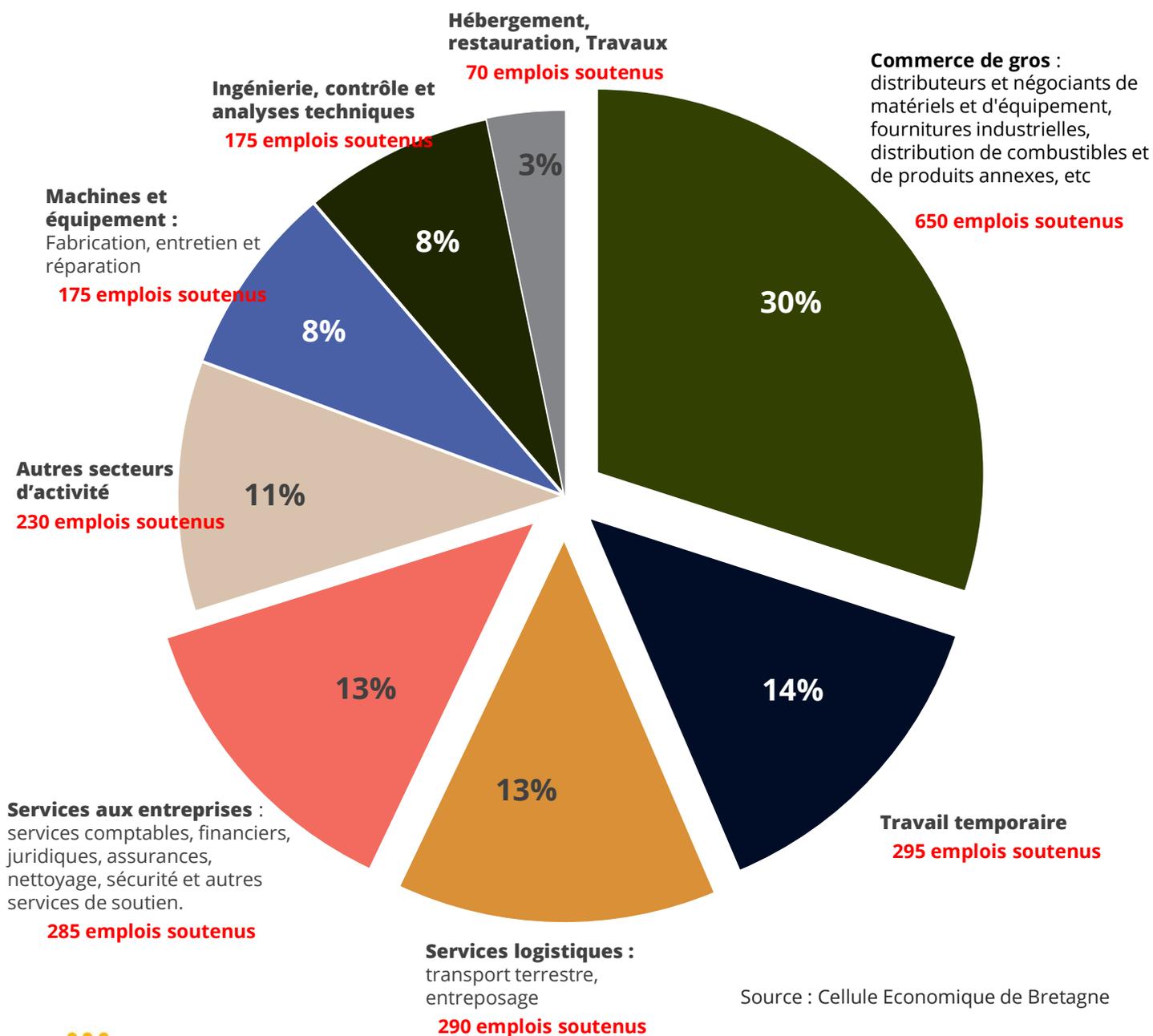
Les effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité en dehors du strict périmètre de production de produits en béton. Les branches les plus impactées sont le commerce de gros, le travail temporaire, les services logistiques et les services aux entreprises.

30 % des emplois se situent dans le commerce de gros : distributeurs et négociants de matières premières, de matériels et d'équipements, fournitures industrielles, énergie...

Le travail temporaire représente 14 % des emplois.

Les services logistiques et les services aux entreprises (services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien...) représentent chacun 13 % des emplois soutenus.

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : Cellule Economique de Bretagne

Les principaux flux financiers

En 2018, le chiffre d'affaires de la préfabrication béton s'élève à **200 millions d'euros** en Bretagne. Il génère :

- 140 millions d'euros de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- 70 millions d'euros de salaires et cotisations sociales ;
- 4 millions d'euros d'impôts et taxes (hors impôts sur les sociétés).

Une contribution fiscale significative pour les administrations publiques

4,0
M€

La contribution fiscale du secteur de la préfabrication béton s'élève à 4 millions d'euros hors impôts sur les sociétés.

Elle comprend la contribution économique territoriale* (CVAE et CFE), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc.

***Contribution économique territoriale** : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



©crédit photo : FIB

méthodologie

La méthodologie de calcul de l'empreinte socio-économique nécessite la mobilisation de nombreuses sources d'information.

Afin de garantir l'homogénéité des données, la production, le chiffre d'affaires et les sites de production proviennent des résultats de l'enquête annuelle de branche menée par l'UNICEM sur la totalité des entreprises de matériaux de construction et produits de carrières.

Les effectifs salariés répartis selon le code NAF des entreprises n'ont pas été utilisés pour l'évaluation des emplois directs, en raison des entreprises multi-activités. Le calcul a été effectué **à partir de la masse salariale de la branche, des salaires moyens pour les entreprises soumises à la convention collective "Industrie des carrières et matériaux"** selon les catégories socio-professionnelles. Les emplois directs s'entendent en équivalent temps-plein pour la production de granulats naturels et recyclés, l'extraction et la transformation de pierres de construction et de roches ornementales, la production de BPE et la préfabrication béton.

Le modèle pour calculer les emplois indirects et induits s'appuie sur les travaux de l'économiste Wassily Leontief. Il repose sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques (65 positions) **permettant de retracer les interdépendances entre l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée**. Les emplois induits nécessitent également l'utilisation **des salaires bruts versés aux salariés corrigés des charges salariales et du taux d'épargne**. La consommation des ménages a été répartie par secteurs d'activité selon les données disponibles dans les Comptes de la nation (source : Insee). Les effets liés aux dépenses des administrations publiques et aux salaires versés par les fournisseurs n'ont en revanche pas été simulés.

Différents contrôles de cohérence ont été effectués sur la répartition des coûts en particulier en comparaison des données nationales ESANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), d'un échantillon de comptes annuels d'entreprises régionales déposés auprès des greffes (via la base de données DIANE), et de la répartition des coûts de production de l'indice GRA (indice du coût de la production de granulats pour la construction et la viabilité).

Les limites de l'analyse

La modélisation de l'empreinte socio-économique est en partie basée sur les tableaux entrées sorties nationaux. **La fiabilité des résultats dépend ainsi de la pertinence et de la stabilité des coefficients utilisés pour l'économie régionale**. Les effets sur l'emploi ont été mesurés sans les limiter à la région d'origine de la production. Ainsi, l'industrie des matériaux d'autres régions peut soutenir des emplois en Bretagne. Par ailleurs, le modèle considère implicitement que les entreprises sont en capacité de répondre à la demande quel que soit son niveau et qu'il n'y a pas d'économie d'échelle.

Des hypothèses de répartition moyenne entre les transports de matériaux sous-traités à des prestataires extérieurs et effectués "en propre" ont été posées et validées à dire d'experts. Le ratio influe sur la répartition du nombre d'emplois directs / indirects.

Avec le concours de



Cellule Economique de Bretagne

7, boulevard Solferino 35000 Rennes

Tél. : 02 99 30 23 51 | contact@institut-veia.fr

www.institut-veia.fr | Suivez-nous : @veia_institut